



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Programme de coopération technique
de l'OIT, 1999-2000****Table des matières**

	<i>Page</i>
Introduction	1
I. Le programme de coopération technique en chiffres	1
1. Montant global des dépenses.....	1
2. Répartition des dépenses par secteur.....	2
3. Type d'assistance	3
4. Répartition régionale.....	3
5. Pays les moins avancés	3
6. Approbations	3
7. Niveau de mise en œuvre: taux d'exécution	4
II. Mobilisation des ressources et partenariats	5
1. Donateurs multi-bilatéraux et fonds fiduciaires	6
2. Relations et partenariats avec le système des Nations Unies	7
Questions interinstitutionnelles (Nations Unies)	7
Le Pacte mondial	7
Décisions du Comité administratif de coordination (CAC)	8
Situation du bilan commun de pays (CCA) et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF).....	9
3. PNUD.....	9
4. ONUSIDA.....	10
5. Autres donateurs et partenaires	10

III.	Faits marquants de la coopération technique: les activités par secteurs techniques et par régions et les leçons à en tirer	11
1.	Normes et principes et droits fondamentaux au travail	11
	Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.....	11
	Le travail des enfants.....	11
	Normes internationales du travail.....	12
	Régions.....	13
	Afrique	13
	Amériques	13
	Asie	13
	Etats arabes	14
2.	L'emploi.....	14
	Vers le développement de la formation professionnelle.....	14
	Création d'emplois et développement de l'entreprise	15
	Des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité pour les femmes.....	17
	Le financement social.....	17
	Investissements à forte intensité d'emplois	17
	Régions.....	18
	Afrique	18
	Amériques	19
	Asie	20
	Europe.....	20
	Etats arabes	21
3.	La protection sociale	22
	Régions.....	23
	Afrique	23
	Amériques	25
	Asie	25
	Etats arabes	26
4.	Dialogue social.....	27
	La reconnaissance du dialogue social.....	27
	Renforcer les institutions de dialogue social	28
	Renforcer les parties au dialogue social	29
	Renforcer les organisations d'employeurs	29
	Renforcer les organisations de travailleurs	30
	Renforcer les gouvernements.....	32
	Régions.....	32
	Amériques	32
	Afrique	32
	Asie	33
	Etats arabes	34
5.	Egalité entre les sexes	34
	Les femmes et la pauvreté.....	34
	Education et formation des femmes	35
	Les femmes et l'économie.....	35
	Pouvoir et prise de décisions par les femmes	35

Droits fondamentaux des femmes.....	36
Les femmes et l'environnement.....	36
Les fillettes.....	36
Renforcement des organisations d'employeurs et de travailleurs.....	36
6. Centre de Turin.....	37
7. Enseignements tirés.....	39
Collaboration, communication et partenariat au sein de l'OIT.....	40
Caractéristiques des projets.....	40
Elaboration et conception de projets.....	40
Personnel engagé au titre de projets.....	41
Processus de mise en œuvre et viabilité.....	41
IV. Conclusions.....	42

Annexes

I. Dépenses engagées au titre des programmes de coopération technique de l'OIT, 1997-1999.....	45
II. Répartition des dépenses engagées par l'OIT au titre de la coopération technique par type d'assistance/apport, 1998-99.....	47
III. Répartition des dépenses engagées en 1999, au titre de la coopération technique, par domaine d'activité et par source de financement.....	48
IV. Répartition, par pays et par zone, des dépenses engagées par l'OIT en 1999 au titre de la coopération technique.....	50
V. Activités menées par l'OIT au titre de la coopération technique dans les PMA, 1997-1999: Dépenses par région géographique et par source de financement.....	55
VI. Nationalité des experts.....	56
VII. Programme multi-bilatéral de l'OIT, 1998-99.....	58
VIII. Centre international de formation de l'OIT, Turin: Répartition des activités de formation en 1999, par secteur d'activité.....	60
IX. Centre international de formation de l'OIT, Turin.....	61

Graphiques

1. Dépenses engagées au titre des activités de coopération technique de l'OIT, 1992-1999.....	62
2. Approbations de projets de coopération technique de l'OIT financés par des ressources extrabudgétaires, 1996-97 et 1998-99.....	63

Introduction

1. Le présent rapport annuel sur la coopération technique, qui porte sur la période 1999-2000, est le premier rapport structuré selon les quatre objectifs stratégiques décrits dans le rapport du Directeur général à la Conférence internationale du Travail, *Un travail décent*.
2. La partie I présente sous l'angle quantitatif les activités déployées dans le cadre du programme de coopération technique de l'OIT au cours de la période considérée. Certains graphiques et tableaux renvoient à des services de l'ancienne structure, car les données n'ont été transférées dans la nouvelle structure qu'en 2000.
3. La partie II passe en revue les activités liées à la mise en œuvre de la stratégie de l'OIT en matière de mobilisation des ressources et souligne la volonté de l'Organisation de renforcer la cohérence dans la programmation des ressources par le biais de l'élaboration stratégique du budget. Des précisions concernant les principaux donateurs de l'OIT mettent en évidence l'évolution des sources de financement, avec une forte augmentation de la part des donateurs multi-bilatéraux et une baisse continue des ressources du PNUD. L'OIT a poursuivi sa collaboration fructueuse avec ce dernier, et la partie II met l'accent sur les faits nouveaux encourageants. On prévoit un fort développement de ces activités dans un proche avenir, et le Bureau se propose de présenter un rapport séparé sur ce point en novembre 2001.
4. Les principales activités entreprises pour mettre en œuvre les quatre objectifs stratégiques de l'OIT au cours de la période 1999-2000 sont décrites dans la partie III. Chaque sous-partie présente brièvement les activités pertinentes de chaque région. La partie III s'achève par un bref résumé des enseignements tirés des projets de coopération technique en cours d'exécution.

I. Le programme de coopération technique en chiffres

1. Montant global des dépenses

5. Le montant total des dépenses engagées au titre de la coopération technique a atteint 97,1 millions de dollars en 1989, contre 93,7 millions en 1998, soit une progression de 3,6 pour cent. Depuis 1998, l'importance relative des différentes sources de financement a connu quelques changements. Comme on le voit dans le tableau ci-dessous, alors que les dépenses avaient diminué de 29,3 pour cent pour le PNUD, de 12,3 pour cent pour le FNUAP et de 0,6 pour cent pour les fonds fiduciaires et les donateurs multi-bilatéraux, les dépenses financées par le budget ordinaire (CTBO) ont augmenté d'environ 153 pour cent, ce qui s'est traduit par une augmentation globale des dépenses de 3,6 pour cent (voir les chiffres détaillés dans l'annexe I.A). La diminution des dépenses financées par des ressources extrabudgétaires est examinée dans la partie concernant l'exécution. L'augmentation des dépenses au titre de la CTBO en 1999 est due en grande partie à l'achèvement de certains projets au cours de la deuxième année de la période biennale (1998-99).

Dépenses de l'OIT, par source de financement, 1998-99 (voir également l'annexe III)

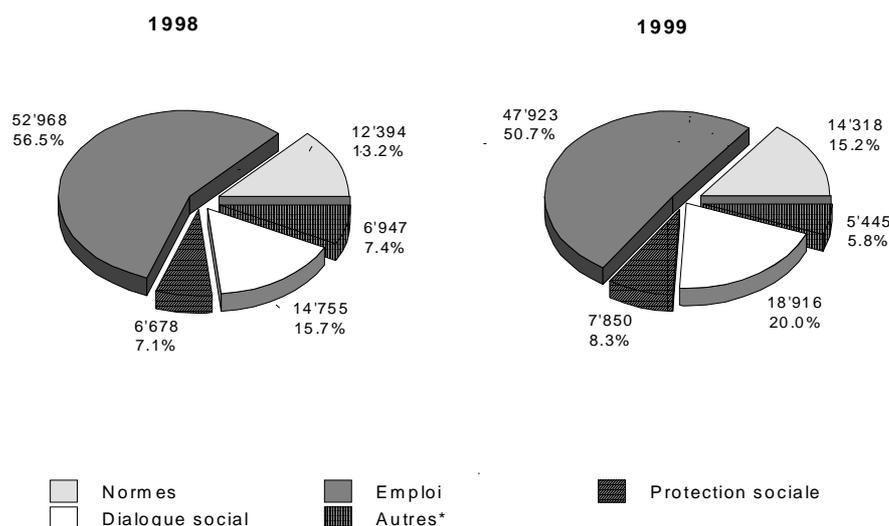
	1998		1999		1999/98 % +/-
	Millions de dollars	%	Millions de dollars	%	
PNUD	24,6	26,2	17,4	17,9	-29,3
Fonds fiduciaires et financement multi-bilatéral	57,1	61,0	56,9	58,5	-0,6
FNUAP	4,5	4,8	3,9	4,1	-12,3
CTBO	7,5	8,0	18,9	19,5	153,4
Total (arrondi)	93,7	100,0	97,1	100,0	3,6

6. La part du PNUD dans les dépenses totales a continué de baisser: alors qu'elle était de 29 pour cent en 1997 et de 26 pour cent en 1998, elle n'a été que de 18 pour cent en 1999. Le montant des dépenses financées par les fonds fiduciaires, les donateurs multi-bilatéraux et le FNUAP est resté plus ou moins constant au cours des deux années.

2. Répartition des dépenses par secteur

7. Comme on le voit dans la figure 1, le secteur de l'emploi absorbe la plus grosse partie des dépenses, avec 51 pour cent du total, suivi par les secteurs du dialogue social (20 pour cent), des normes (15 pour cent) et de la protection sociale (6 pour cent).

Figure 1. Répartition des dépenses engagées par l'OIT au titre de la coopération technique, par secteur, 1998-99



* Comprend STAT, INSTITUT, FEMMES et des petits projets exécutés à l'appui de divers domaines techniques.

3. Type d'assistance

8. Par rapport à 1998, la part de la formation a nettement évolué. En 1988, les dépenses consacrées aux bourses, aux séminaires et à la formation en cours d'emploi représentaient 17 pour cent des dépenses totales, et ce chiffre est passé à 24 pour cent en 1999. Par contre, les dépenses relatives aux experts ont baissé au cours de la même période, passant de 32 pour cent à 27 pour cent (voir l'annexe II), ce qui s'explique par le recours de moins en moins fréquent à des experts internationaux sur de longues périodes pour l'exécution des projets.

4. Répartition régionale

9. La part de l'Afrique dans les dépenses totales a diminué, passant de 38 pour cent en 1998 à 35 pour cent en 1999, mais l'Afrique conserve la part la plus élevée par rapport aux autres régions (Asie et Pacifique 20 pour cent, Amériques 14 pour cent, Europe 7 pour cent et Etats arabes et Moyen-Orient 5 pour cent). Bien que faible en valeur absolue, le montant des dépenses de coopération technique en Europe et dans les Etats arabes a augmenté respectivement de 31 et 85 pour cent depuis 1998 (annexe I.B).

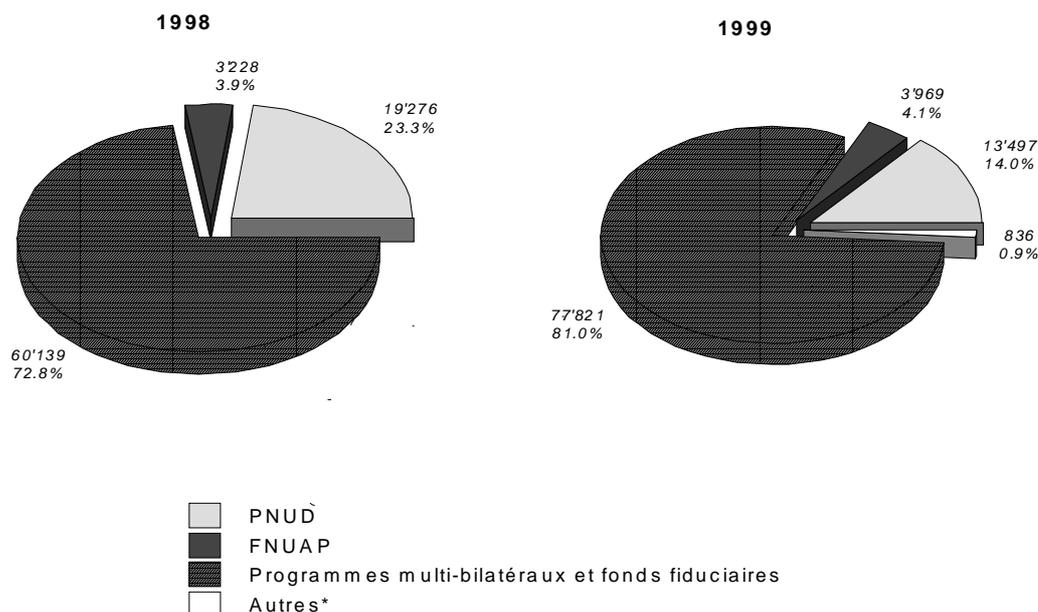
5. Pays les moins avancés

10. L'annexe IV donne la répartition des dépenses par région et par source de financement. La part des pays les moins avancés (PMA) dans les dépenses totales de coopération technique a baissé, passant de 30 pour cent en 1998 à 20 pour cent en 1999 (annexe V). Malgré le doublement des dépenses au titre de la CTBO, les dépenses financées par toutes les autres sources ont diminué. L'essentiel de la baisse est dû à la contraction des dépenses du PNUD, dont les PMA ont été les premières victimes. En ce qui concerne les régions, l'Asie et le Pacifique ont bénéficié d'une augmentation des dépenses au titre des programmes multi-bilatéraux et des fonds fiduciaires, et les Amériques ont obtenu des fonds supplémentaires par le biais du FNUAP.

6. Approbations

11. En 1999, le montant des approbations a augmenté de 13,5 millions de dollars pour atteindre 96,1 millions de dollars, contre 82,5 millions en 1998. Tout porte à croire que le volume de nouvelles approbations devrait continuer à croître dans un proche avenir. Cela est particulièrement vrai pour le financement multi-bilatéral, qui est passé de 60,1 millions de dollars en 1998 à 77,8 millions en 1999, soit 81 pour cent du total des approbations en 1999.
12. La baisse des nouvelles approbations de projets financés par le PNUD s'est poursuivie en 1999: leur montant est passé de 19,2 millions de dollars en 1998 à 13,5 millions en 1999. La régression est considérable par rapport au niveau d'approbation de 1997 (47,8 millions). Globalement, le financement du FNUAP est passé de 3,2 millions en 1998 à 3,9 millions en 1999, mais cette augmentation est due au financement des services d'appui technique, alors que les nouvelles approbations de projets ont en fait baissé en 1999. Au cours de la même année, les approbations de projets financés par d'autres sources (notamment la Banque mondiale et les banques régionales de développement) ont été relativement peu nombreuses.

Figure 2. Approbations de projets de coopération technique de l'OIT financés par des ressources extrabudgétaires, 1998-99 (par source de financement)



* Approbation de projets financés par la Banque mondiale, l'AGFUND, le HCR, le FNULAD, l'UNOCHA, etc.

13. En ce qui concerne les donateurs multi-bilatéraux et les fonds fiduciaires, les Etats-Unis, avec un total de 29 millions de dollars pour l'IPEC, ont été le plus gros contributeur global en 1999. Le Royaume-Uni a versé 9,6 millions de dollars, dont 9 pour l'IPEC. La Norvège, le Danemark, la Suède et les Pays-Bas ont versé au total 21,3 millions en 1999 (1998: 28 millions), et le Japon, le Portugal, la Finlande et l'Italie entre 1 et 2,5 millions de dollars chacun. Pour certains autres partenaires multi-bilatéraux (la France, l'Espagne, la Belgique, l'Allemagne, l'Australie et l'Union européenne), les niveaux d'approbation ont été inférieurs à 1 million de dollars. Il est à noter que l'Italie et l'Union européenne ont aussi contribué de manière substantielle aux activités du Centre de Turin, ce qui veut dire que leur contribution globale au programme de coopération technique de l'OIT est beaucoup plus importante que ne l'indique l'annexe VII.A.

14. En ce qui concerne les principaux programmes, les approbations de projets de l'IPEC ont représenté 45 pour cent des approbations totales, soit une augmentation de 26,5 millions de dollars par rapport à l'année précédente pour un programme représentant un montant total de 43,6 millions de dollars. Par ailleurs, le montant des approbations est passé de 2,1 à 5,7 millions de dollars pour les projets liés à l'emploi et à la formation, et de 2,3 à 8 millions de dollars pour les projets liés à la sécurité sociale. Le niveau des approbations a baissé surtout pour les projets liés aux politiques de développement (de 15 à 9,4 millions de dollars) et les projets concernant les coopératives (2,5 à 1,9 million de dollars).

7. Niveau de mise en œuvre: taux d'exécution

15. Comme indiqué plus haut, l'augmentation du montant total des dépenses engagées au titre de la coopération technique en 1999 a été due principalement à un recours accru aux ressources de la CTBO. Les dépenses financées par des ressources extrabudgétaires ont

diminué de 9,4 pour cent (78,2 millions de dollars contre 86,3 millions en 1998) (voir l'annexe I.A). Le taux d'exécution pour 1999 est descendu à 51 pour cent, alors qu'il atteignait 57 pour cent en 1998. Les principales baisses ont concerné les projets mis en œuvre en Afrique, en Asie et dans le Pacifique et les programmes interrégionaux et mondiaux. Les taux d'exécution ont augmenté légèrement dans les Amériques, et de manière substantielle dans les pays arabes. Il est à noter cependant que 68 pour cent de l'ensemble des fonds affectés aux projets n'ont pas été décentralisés et sont gérés depuis le siège (voir les taux d'exécution dans l'annexe I.C).

16. Plusieurs facteurs, tant internes qu'externes, ont contribué à la faiblesse du niveau d'exécution. S'agissant des premiers, on peut citer principalement les suivants: le délai entre l'allocation des ressources et la formulation détaillée du projet, qui entraîne une accumulation de ressources qui ne peuvent pas être dépensées la première année; d'importants afflux de fonds d'affectation globale pour certains programmes, surtout lorsqu'ils se situent vers la fin de l'année; le transfert de fonctionnaires et de postes non pourvus au cours du processus de restructuration, qui a eu des effets négatifs sur la mise en œuvre, le suivi et la gestion des projets; les problèmes causés par les nouvelles modalités d'exécution des projets, avec une baisse du budget affecté aux projets concernant le personnel de direction; les problèmes liés aux retards affectant la réception des données et l'enregistrement des dépenses engagées par les agences partenaires; et les problèmes techniques et de communication dans quelques pays. Parmi les facteurs externes au Bureau qui ont empêché la mise en œuvre en temps utile des programmes, on peut citer les problèmes sociaux ou politiques qu'ont connus certains pays, les changements de gouvernement et le remplacement inattendu des correspondants locaux de certains projets nationaux.
17. Cette liste est loin d'être exhaustive. Les autres raisons expliquant les faibles taux d'exécution devront être identifiées et examinées. Le Directeur général a pris un certain nombre de mesures d'urgence pour remédier à la situation. Une équipe spéciale sur les questions d'exécution a été créée; elle est chargée de suivre de près et d'analyser les taux d'exécution, d'examiner les portefeuilles des donateurs, d'assurer le suivi avec les services responsables, d'analyser la situation actuelle et les causes des dérapages et de recommander des mesures correctives. Une ligne directe a été mise en place pour recueillir des informations concernant les blocages administratifs ou les retards excessifs et pour les traiter avec les services concernés. Le Bureau se tient régulièrement informé de la situation.

II. Mobilisation des ressources et partenariats

18. La stratégie de mobilisation des ressources du BIT, approuvée par le Conseil d'administration en novembre 1997, fournit les éléments de base de la politique du Bureau pour le financement de son programme de coopération technique. Les éléments déterminants de cette stratégie sont les suivants: mise au point du programme, renforcement et élargissement des alliances et des partenariats, enfin programme de marketing réactualisé. L'approche du budget stratégique de l'OIT consistant à rechercher une plus grande cohérence du programme général de l'OIT – y compris son programme de coopération technique financé sur des fonds extrabudgétaires – et la création d'un certain nombre de programmes focaux ont été bien accueillies par la communauté des donateurs, et en particulier les donateurs multi-bilatéraux. Durant la période à l'examen, les partenariats avec la communauté des donateurs se sont renforcés et se sont développés.

1. Donateurs multi-bilatéraux et fonds fiduciaires

19. C'est l'IPEC qui a suscité le plus d'intérêt de la part des donateurs et qui a recueilli le plus de fonds. On trouve ensuite les programmes focaux sur la promotion de la Déclaration, la promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises, la sécurité socio-économique et le renforcement du dialogue social. En 2000, une initiative récente a été le lancement du programme sur le VIH-SIDA et le monde du travail, qui a également été bien accueilli par les donateurs.
20. Le budget stratégique permet une plus grande convergence du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires et s'aligne sur «l'approche-programme», qui est au cœur de la politique de partenariat et de la stratégie de mobilisation des ressources du Bureau. A la place d'un processus d'approbation et d'utilisation des fonds projet par projet, une «approche-programme» a été adoptée. Le programme se concentre sur un ou plusieurs grand(s) thème(s) (ou domaine(s) technique(s)) faisant partie de l'agenda du développement partagé par les donateurs, l'OIT et les pays bénéficiaires.
21. Selon les accords spécifiques passés avec les différents donateurs, les moyens d'appliquer le programme peuvent comprendre un ensemble de projets corrélés au sens traditionnel, de nouveaux types de projets, des services consultatifs et le financement de personnel non lié à des projets et d'autres coûts afférents à la conception et la gestion du programme (qui peuvent comprendre les recherches, la gestion des connaissances, des missions, des activités de sensibilisation, etc.). Une fois encore, selon les différents accords conclus avec les donateurs, cette nouvelle approche permet à l'OIT de programmer l'utilisation des fonds dans le cadre d'un ensemble de directives convenues (qui varient selon le donateur) sans avoir à obtenir l'approbation spécifique pour chaque projet du donateur concerné. Des rapports techniques et financiers de type usuel sont exigés. Les arrangements financiers dans le cadre de l'approche-programme ont pris le nom de financement de soutien.
22. Les contributions de l'Allemagne au Programme IPEC en 1991 et 1996 – soit un total de 59 millions de dollars des Etats-Unis constituent des exemples de financement de soutien d'un programme de l'OIT. L'Espagne a également apporté un financement de soutien à l'IPEC en 1995 de 12,5 millions de dollars des Etats-Unis. Depuis 1997, le financement de soutien représente environ 15 pour cent du financement multi-bilatéral à la mi-2000, et il s'élève à environ 52 millions de dollars des Etats-Unis. L'IPEC a reçu pratiquement 10 millions de dollars des Etats-Unis de financement de soutien durant cette période (1997-2000) en provenance de divers donateurs dont le Danemark, les Pays-Bas, la Finlande, le Canada, le Royaume-Uni, la Suède et la Belgique. Le Danemark a en outre mis ses contributions de soutien à cinq domaines supplémentaires essentiels pour un total d'environ 27 millions de dollars des Etats-Unis durant cette période. Un autre exemple récent de financement de soutien a été le programme de partenariat que le Bureau a signé au début de cette année avec les Pays-Bas. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement des Pays-Bas a, pour la période biennale 2000-01, mis 16,5 millions de dollars des Etats-Unis à la disposition d'une série de programmes focaux: promotion de la Déclaration, promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises; sécurité socio-économique. Le Département de la promotion des questions de genre bénéficie également des fonds de ce programme.
23. Comme cela a déjà été indiqué, les efforts visant à renforcer les partenariats avec les donateurs multi-bilatéraux se sont poursuivis en 1999 et ont abouti à des résultats concrets, notamment avec la France, par l'intermédiaire d'un partenariat ayant abouti à des relations de travail plus cohérentes et plus profondes. Des discussions ont commencé avec un certain nombre d'autres donateurs (Suède, Royaume-Uni et Norvège) pour mettre sur pied un partenariat de ce type dans un proche avenir. Durant la première moitié de 2000, des

discussions ont également eu lieu avec la Suisse, le Luxembourg et la Finlande pour étudier les possibilités d'un renforcement de la collaboration dans le domaine de la coopération technique.

24. Parmi les autres grands développements à ce jour en 2000, il y a les accords passés avec le département du Travail des Etats-Unis pour 25 millions de dollars des Etats-Unis (IPEC) et pour 20 millions de dollars des Etats-Unis (promotion des normes fondamentales du travail et des droits des travailleurs), avec l'Italie pour 7,5 millions de dollars des Etats-Unis pour soutenir le travail décent dans le cadre du programme d'action adopté lors du Sommet de Copenhague.
25. Les développements mentionnés ci-dessus montrent clairement que les donateurs multilatéraux répondent de façon positive à la budgétisation stratégique du Bureau et au thème intersectoriel du développement dans son programme de travail d'ensemble. Cette tendance devrait se maintenir, et ce groupe de donateurs demeurera le principal partenaire du financement extrabudgétaire pour les années à venir.

2. Relations et partenariats avec le système des Nations Unies

Questions interinstitutionnelles (Nations Unies)

26. L'OIT continue de participer activement aux travaux du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) où il peut attirer l'attention sur les préoccupations, priorités et valeurs de l'OIT. Depuis novembre 1999, un certain nombre de questions ont été examinées et convenues et ont reçu par la suite le soutien du CAC. Ces questions devraient très certainement avoir une influence sur les activités de coopération technique de l'OIT à l'échelon national.
27. Les principales questions intéressant l'OIT ont été la collaboration avec le monde des affaires, la suppression de la pauvreté, la gestion des affaires publiques et le rôle et le fonctionnement du coordonnateur résident des Nations Unies, le bilan commun de pays (CCA) et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). Les paragraphes suivants mettent en lumière certains développements sur ces questions.

Le Pacte mondial

28. A sa 16^e session (février-mars 2000), le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) a examiné les conclusions de son groupe de travail intersessions sur le système des coordonnateurs résidents (WGRCS), sur la collaboration du système des Nations Unies avec le monde des affaires à la lumière de l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies sur le Pacte mondial pour le nouveau siècle (Compact for the New Century), présenté au World Economic Forum à Davos, en janvier 1999, et les conclusions du débat du CAC sur l'interaction des Nations Unies avec le secteur privé. Sur les neuf principes de base mis en avant par l'initiative du Secrétaire général, quatre intéressent directement l'OIT et soulignent la nécessité pour le monde des affaires de soutenir: la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective; l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire; la suppression effective du travail des enfants; enfin, l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession.
29. L'action du système des Nations Unies sera déterminée sur la base de la politique et des autres questions juridiques actuellement discutées au sein du Groupe de travail sur le

secteur privé dirigé par le Secrétaire général adjoint des Nations Unies. Dans l'intervalle, le comité consultatif continuera à s'inspirer des travaux du PNUD et de l'École des cadres des Nations Unies pour établir une note d'orientation générique pour le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies relative aux partenariats avec le monde des affaires à l'intention des équipes de pays du système des Nations Unies au titre de la coopération technique. Les initiatives du CCQPO continueront à se concentrer sur les questions opérationnelles, guidées par les neuf principes de base.

Décisions du Comité administratif de coordination (CAC)

30. Le CAC a adopté un certain nombre de décisions sur le programme à l'échelle des Nations Unies et ses implications opérationnelles qui auront des répercussions sur les activités de coopération technique de l'OIT à l'échelon national.
31. Dans la résolution 53/192 de l'Assemblée générale et la résolution 1999/5 de l'ECOSOC, les Etats Membres ont souligné que le renforcement durable des capacités doit être expressément défini comme étant un objectif de l'assistance technique offerte par les activités opérationnelles du système des Nations Unies au niveau national. Les directives du CAC sur le renforcement des capacités, parachevées en 2000, offrent un ensemble d'éléments conçus pour souligner l'importance du renforcement des capacités dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies aux échelons national, régional, sous-régional et du siège. Les directives ont déjà été transmises à l'ensemble des bureaux de l'OIT sur le terrain.
32. Les directives et informations pour le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies sur les droits de l'homme et le système des Nations Unies visent à aider les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays du système des Nations Unies dans leurs activités quotidiennes concernant les droits de l'homme. Etant donné que le coordonnateur résident est responsable d'une manière générale de la coordination des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies à l'échelon national, il/elle, de même que l'équipe de pays, ne doit pas perdre de vue que les travaux du système des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme s'appuient solidement sur les droits humains internationaux et le droit humanitaire.
33. On attend donc des coordonnateurs résidents qu'ils soient versés dans les normes et les mécanismes relatifs aux droits de l'homme, les politiques et les activités du Haut Commissariat (des Nations Unies) aux droits de l'homme (HCADH) et des autres institutions des Nations Unies s'occupant de domaines précis de la promotion et de la protection des droits de l'homme, et qu'ils suivent, représentent et favorisent les normes et politiques des organisations en matière des droits de l'homme. Les directives ont été envoyées à tous les bureaux sur le terrain.
34. Les directives soulignent l'importance et l'utilité du bilan commun de pays (CCA) et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) pour l'intégration des droits de l'homme dans les travaux analytiques et de programmation des Nations Unies. Les directives du CCA et de l'UNDAF font également référence aux droits de l'homme, permettant ainsi aux équipes de pays du système des Nations Unies, tout en préparant le CCA et l'UNDAF, de tenir compte des situations au regard des droits de l'homme dans un pays donné ainsi que des priorités et des préoccupations en la matière. Le Bureau a apporté sa contribution aux directives finales.
35. La pandémie du VIH-SIDA a fait l'objet d'une discussion majeure au niveau du programme et des opérations dans le cadre du mécanisme consultatif interinstitutions et du

CAC. Ce dernier a souligné¹ la nécessité pour le système des Nations Unies de déployer des efforts concertés pour faire face à la pandémie en notant que la lutte mondiale contre le SIDA demeure un défi majeur, notamment en Afrique. Le comité a souscrit à la recommandation qui demande que l'on déploie des efforts renouvelés pour renforcer les diverses directives destinées au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies et aux groupes thématiques en ce qui concerne le VIH-SIDA. S'agissant des personnels des Nations Unies et des personnes à leur charge vivant avec le SIDA, le CAC a souligné la nécessité d'accorder un degré de priorité élevé aux activités visant à garantir une couverture d'assurance adéquate et l'accès aux soins pour l'ensemble du personnel des Nations Unies.

36. Le CAC a demandé au Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) d'accorder une plus grande attention à la préparation de directives appropriées pour le système de coordonnateurs résidents des Nations Unies dans le cadre d'une stratégie coordonnée de lutte contre le VIH-SIDA au niveau du pays. Le comité encourage également toutes les organisations du système des Nations Unies à participer activement, avec le secrétariat de l'ONUSIDA et les organisations qui le cofinancent, à la mise au point d'un plan de travail mondial sur le VIH-SIDA pour 2000-2006. L'OIT participera à ces activités.

Situation du bilan commun de pays (CCA) et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF)

37. Le Bureau a continué à participer activement à la formulation à la fois du bilan commun des pays et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en utilisant les directives publiées en octobre 1998. Cependant, les bureaux extérieurs se sont heurtés à des contraintes durant ces exercices, comme par exemple des délais trop courts, l'absence de financement et le nombre de pays participant à l'élaboration des deux instruments malgré les relations de travail positives entre le PNUD et l'OIT. Les bureaux extérieurs continueront à estimer que ces deux instruments sont des outils utiles pour faire connaître les préoccupations et les priorités de l'OIT à l'échelon national, et les activités se poursuivront avec une collaboration et une participation totales.

3. PNUD

38. Les ressources du PNUD ont diminué l'année dernière et, malgré le financement pluriannuel et certains engagements pris par les donateurs, les perspectives d'une augmentation des revenus ne sont pas en vue. C'est dans ce contexte que deux organismes collaborent actuellement afin de créer une nouvelle relation stratégique sur la base du savoir-faire de l'OIT dans le domaine des conseils de haut niveau dispensés aux pays du programme sur les réformes législatives et administratives, la promotion du développement humain et l'éradication de la pauvreté.
39. A la suite de réunions entre chefs de secrétariat de ces institutions, ces dernières sont convenues d'entreprendre une révision interne de la coopération existante dans les pays du programme. Cette révision devrait aboutir à une coopération, et à un partenariat et un dialogue renforcés entre les deux institutions. Des consultations viennent d'avoir lieu au plus haut niveau entre les directeurs exécutifs du BIT et le Bureau des politiques de

¹ Décisions et recommandations du CAC, avril 2000 (document ACC/2000/7).

développement du PNUD en vue d'étudier les possibilités pour l'OIT de jouer un rôle déterminant dans la réorientation des activités du PNUD. Ces travaux de collaboration vont se poursuivre et s'intensifier dans les mois à venir.

40. Mention doit être faite également de la participation du Directeur général à une manifestation spéciale organisée par le PNUD pour commémorer le 50^e anniversaire des activités de coopération technique des Nations Unies, qui a eu lieu à Genève en juin 2000, durant la session annuelle du Conseil d'administration du PNUD.

4. ONUSIDA

41. Lors de la 88^e session de la Conférence internationale du Travail (juin 2000), une réunion de haut niveau sur le VIH-SIDA et le monde du travail a été organisée. A cette occasion, le Directeur général et le Directeur exécutif de l'ONUSIDA ont signé un accord-cadre de coopération entre l'OIT et l'ONUSIDA.

5. Autres donateurs et partenaires

42. L'accent mis sur le renforcement des partenariats avec le PNUD et les donateurs multi-bilatéraux a limité les possibilités de faire de même d'une manière systématique avec d'autres donateurs. Les nouvelles approbations pour 1999 reflètent cette situation avec un montant de 850 000 dollars provenant de la Banque mondiale pour un projet de sécurité sociale au Cameroun. Le Bureau a néanmoins poursuivi ses discussions avec les institutions financières, notamment les banques de développement régionales. En particulier, la collaboration se développe actuellement dans le domaine de la protection sociale et de la budgétisation sociale avec la Banque mondiale, ce qui a conduit à un financement de la coopération technique. Cette collaboration laisse entrevoir un immense potentiel. Les négociations avec la Banque asiatique de développement en 2000 se sont concentrées sur un projet régional à financement mixte visant à faire en sorte que certaines normes du travail soient prises en considération dans les projets des banques. Des consultations ont également eu lieu pour lier les projets de réduction de la pauvreté et d'infrastructure de la banque à certains projets de création d'emplois du BIT en cours dans certains pays. A la fin de 1999, des consultations ont eu lieu avec la Banque africaine de développement pour renforcer la collaboration; on peut citer notamment la formation dispensée par le BIT au personnel de la banque dans le domaine des normes du travail et de la Déclaration. Ces initiatives devraient aboutir à un renouveau de la collaboration opérationnelle dans les activités de coopération technique à venir. Des contacts de haut niveau ont eu lieu avec l'Union européenne, y compris la commission, le Parlement européen et le Conseil économique et social pour étudier les possibilités d'une plus grande collaboration. Ces efforts vont se poursuivre.

III. Faits marquants de la coopération technique: les activités par secteurs techniques et par régions et les leçons à en tirer

1. Normes et principes et droits fondamentaux au travail

43. La tâche, en termes d'objectif stratégique visant à promouvoir et à faire appliquer les normes et principes et droits fondamentaux au travail, consiste à identifier les objectifs prioritaires aux niveaux mondial, régional et national à la lumière du concept de travail décent, et à utiliser les moyens d'action dont dispose l'Organisation pour parvenir à ces objectifs. La coopération technique figure parmi les instruments clés de l'Organisation et fait partie intégrante des activités visant à promouvoir la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et à en assurer le suivi, et à œuvrer pour l'élimination du travail des enfants. Elle représente également un complément indispensable aux activités normatives et de supervision destinées à assurer le respect des normes internationales du travail.

Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail

44. Le mandat du Bureau consistant à promouvoir les principes et droits fondamentaux visés dans la Déclaration a naturellement nécessité l'octroi d'une assistance aux Etats Membres pour leur permettre de satisfaire aux exigences du suivi. L'aide fournie à cet effet en 1999 a permis de réaliser l'introduction et la compilation des rapports figurant dans l'Examen des rapports annuels en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT. Ceux-ci ont, à leur tour, permis d'orienter le premier projet de Plan d'action, actuellement devant le Conseil d'administration, en ce qui concerne la liberté syndicale et la négociation collective ².

45. La coopération technique visant à promouvoir la Déclaration a beaucoup de points communs avec les activités similaires dans d'autres domaines. Le programme focal sur le travail des enfants de l'IPEC s'occupe de l'aspect du travail des enfants dans les principes et droits fondamentaux de la Déclaration. En ce qui concerne les normes internationales du travail, il est évident que, dans une large mesure, le type d'assistance technique envisagée dans le contexte de la Déclaration va coïncider avec les mesures préconisées par le biais des moyens d'action normatifs «classiques», soit pour obtenir la ratification des conventions fondamentales, soit pour les mettre en application lorsqu'elles ont été ratifiées, notamment lorsque les organes de contrôle ont identifié des problèmes particuliers ou, là encore, dans certains cas pertinents, pour donner suite aux recommandations du Comité de la liberté syndicale.

Le travail des enfants

46. La coopération technique au titre du programme focal de l'IPEC fait l'objet d'un rapport distinct à la commission, après la réunion du comité directeur de l'IPEC. Il comprend notamment quelques faits marquants intervenus pendant l'année 1999 et au cours de la première moitié de l'année 2000. Quelque 44 pays participants ont désormais signé un

² Document GB.279/TC/3.

Mémoire d'accord avec l'OIT, tandis que 26 autres participent au programme d'une manière moins formelle. Si l'on y ajoute les 20 pays donateurs, cela représente une alliance de 90 pays, avec plus de 500 projets opérationnels de coopération technique actuellement en cours. Au cours des deux dernières années, le soutien des donateurs a atteint un niveau sans précédent. Outre les 20 pays donateurs, l'IPEC est soutenu par quatre organisations. Les gouvernements de l'Allemagne et de l'Espagne continuent d'être des donateurs clés importants, tandis que les Etats-Unis et le Royaume-Uni sont devenus les plus grands donateurs dans le cadre d'un projet spécifique.

47. La structure opérationnelle de l'IPEC au niveau national a subi d'importants changements, passant d'un financement général à un financement par projet. Les projets à grande échelle axés sur des groupes cibles et/ou une zone géographique sont apparus aux côtés des programmes par pays, encore que ces derniers se poursuivent dans les pays où l'expérience en matière de gestion du travail des enfants est encore limitée et où une expérimentation s'avère indispensable. Les activités conduites en 1998-99 témoignent d'une multiplication des actions menées dans le cadre de la campagne contre le travail des enfants; les décisions politiques, et notamment la réforme juridique, ont suscité un plus grand intérêt pour les instruments sur le travail des enfants et ont augmenté les demandes d'assistance technique. Au cours de l'année 2000, une campagne pour la ratification de la convention n° 182 a été menée avec vigueur (donnant lieu à 35 ratifications en septembre 2000); des programmes limités dans la durée ont été poursuivis et de nouveaux projets relatifs au travail domestique des enfants, aux enfants soldats et aux enfants impliqués dans le trafic de drogues ont été mis au point; le Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) a lancé quelque 20 nouvelles enquêtes nationales, et une étude spéciale sur les problèmes d'exécution dans les grands programmes par pays a été entreprise.
48. La question du travail des enfants est couverte à la fois par le programme focal de la Déclaration et par le Programme des normes internationales du travail. Le consensus extraordinairement large qu'a recueilli la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, s'est manifesté par le taux de ratifications le plus élevé et au rythme le plus rapide qu'une convention n'ait jamais enregistrés dans l'Organisation (35 ratifications au jour du 12 septembre 2000), et par la prise de conscience que des mesures concrètes et rapides s'imposent pour satisfaire aux obligations édictées par la convention.

Normes internationales du travail

49. En 1999, la résolution et les conclusions de la Conférence placent la coopération technique dans la perspective générale des normes internationales du travail, plutôt que par rapport à un noyau restreint de conventions fondamentales.
50. Les spécialistes des normes des EMD ont fourni une assistance technique classique, avec l'appui du siège. Ainsi, en ce qui concerne la liberté syndicale, une mission dépêchée par le siège en République de Corée, en avril 1999, a aidé à résoudre un certain nombre de questions liées aux relations professionnelles dont avait été saisi le Comité de la liberté syndicale, témoignant que le gouvernement s'était davantage investi dans ce domaine. L'assistance accordée à l'Indonésie depuis 1998 a porté ses fruits en termes non seulement de ratification mais aussi d'application satisfaisante des conventions fondamentales. L'assistance technique avait été fournie par le Département des normes internationales du travail. Elle a davantage ciblé son action sur des problèmes précis, au niveau national, qui demandent une solution peu coûteuse, plutôt que sur des séminaires régionaux ou sous-régionaux de large audience; elle a par ailleurs un effet catalyseur notoire dans l'amélioration des négociations tripartites au niveau national. Parallèlement, l'assistance suppose de fournir des informations et une formation sur le système normatif en général, y

compris sur la politique à suivre en matière de normes, qui relève du Groupe de travail sur la politique de révision des normes du Conseil d'administration: en 1999, des séminaires axés sur ces questions et sur l'utilisation des bases de données ILOLEX et NATLEX ont été organisés au Bangladesh, en Bosnie-Herzégovine, en Egypte, en Guinée, en Inde, au Pakistan et en Tunisie.

- 51.** On continue d'étudier la façon d'associer le plus étroitement possible les activités sur les normes internationales du travail avec celles sur les principes et droits fondamentaux et celles sur la coopération technique, tandis que s'intensifie la collaboration intersectorielle pour améliorer l'utilisation des synergies entre les différents moyens d'action visant à mettre en œuvre les objectifs stratégiques et opérationnels. Ainsi, les normes du travail comportent de nombreuses dispositions régissant la coopération tripartite au niveau national de même que la participation d'autres intérêts dans certains cas; et la promotion de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, ainsi que la recommandation n° 152 qui l'accompagne constituent une part régulière du travail de l'OIT. Les objectifs stratégiques et opérationnels relatifs à l'emploi et à la protection sociale offrent également la possibilité de travailler sur leurs aspects normatifs à mesure que l'instauration du «travail décent» devient opérationnelle. A cet effet, les méthodes de travail sont examinées avec soin de façon que les procédures de contrôle constituent l'élément le plus mobilisateur à l'échelon du pays. Il est possible de cette manière de poursuivre l'intégration des normes et de la coopération technique et d'accorder une plus grande attention aux questions prioritaires que l'Organisation peut traiter très efficacement par la promotion de l'application des normes.

Régions

- 52.** Toutes les régions ont bénéficié de services consultatifs donnant lieu, la plupart du temps et contre toute attente, à un nombre très élevé de ratifications. Certains exemples significatifs ont été choisis pour chacune des régions.

Afrique

- 53.** L'OIT est en train de mettre en place dans la région un certain nombre de projets relatifs à la Déclaration, et ce au Bénin, au Burkina Faso, en Gambie, au Niger, au Mali et en Mauritanie, avec l'aide de partenaires du développement, créant un environnement propice à la promotion des principes et droits au travail dans les quatre domaines.
- 54.** En Afrique australe, la démarche a consisté à aider activement les gouvernements à donner suite aux conventions qu'ils ont choisi de ratifier et à les aider à ratifier les autres. La législation du travail a été révisée et la formation nécessaire fournie.

Amériques

- 55.** L'une des priorités pour la région, dans le cadre de l'objectif stratégique, a été de mieux faire connaître les normes internationales du travail et de les faire ratifier par un plus grand nombre. Quatre pays ont ratifié la convention (n°182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.
- 56.** Le gouvernement du Chili a ratifié les conventions n°s 87 et 98; l'OIT l'a donc aidé à adapter sa législation nationale aux conventions en question.

Asie

- 57.** C'est en Indonésie et au Cambodge que l'on a pu assister aux plus grandes réalisations du programme de l'OIT sur les normes et principes et droits fondamentaux au travail.

L'Indonésie a été le premier pays d'Asie et le cinquième dans le monde à avoir ratifié les huit conventions fondamentales, alors que le Cambodge en a ratifié sept (il n'a pas ratifié la convention n° 182). Outre l'appui de la CTBO qui a permis d'organiser toute une série de campagnes de sensibilisation pour promouvoir l'acceptation et la ratification des conventions fondamentales, un projet financé par les Pays-Bas a permis à l'OIT d'aider le gouvernement indonésien à mettre en place sa réforme sur la législation du travail.

58. Deux autres projets consacrés à l'examen de la législation du travail et à sa mise en application ont été lancés dans les pays en transition (République démocratique populaire lao et Viet Nam). Le gouvernement du Viet Nam a fait part de son intention de ratifier la convention n° 98.

Etats arabes

59. Le programme de coopération technique dans ce secteur a été tout particulièrement conçu pour améliorer la compréhension des normes internationales du travail et des principes et droits fondamentaux au travail, en vue de promouvoir la ratification des conventions et de renforcer la capacité des gouvernements à s'acquitter de l'obligation de présenter des rapports. Les principales activités ont consisté en l'organisation de séminaires régionaux tripartites sur la ratification et l'application des conventions fondamentales et sur le travail des enfants. Les deux types de réunions ont débouché sur l'adoption de mesures complémentaires concrètes, aux échelons régional et national.

2. L'emploi

60. Les activités de coopération technique dans le secteur de l'emploi consistent à aider les Etats Membres à mettre au point des stratégies efficaces pour réduire le chômage et créer des emplois et des revenus décents pour les femmes et les hommes dans un contexte de croissance économique. Il s'agit notamment de créer les conditions de la croissance pour les petites et moyennes entreprises, puisque ce sont elles qui génèrent la plupart des nouveaux emplois. La promotion de l'égalité entre hommes et femmes dans l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle, compte tenu des nouveaux besoins, constitue un autre domaine phare de ces activités.

Vers le développement de la formation professionnelle

61. Les activités de coopération technique de l'OIT en matière de formation professionnelle ont ciblé trois grands domaines:
- a) le développement des qualifications professionnelles fondées sur la méthodologie des MQE (modules de qualification pour l'emploi);
 - b) le développement institutionnel pour accroître les liens entre les organismes de formation et le marché du travail de manière à favoriser la création d'emplois et d'activités indépendantes;
 - c) l'amélioration de l'efficacité et de la gestion des systèmes de prestations de formation pour adultes de manière à former et à reconverter des jeunes et des adultes au chômage, notamment les groupes vulnérables comme les soldats démobilisés ou les personnes déplacées.
62. L'Ukraine est en train de mettre en place, avec l'aide de l'OIT, un projet pour former et reconverter des chômeurs grâce à la méthodologie des MQE. Le projet a créé un centre national de ressources intersectorielles pour la formation par modules, il a mis sur pied un

réseau national d'organismes clés de formation et formé des spécialistes à la mise au point et à l'application de programmes de formation par modules. Plus de 50 organismes de formation ont introduit des cours modulaires pour les chômeurs, et la plupart d'entre eux ont eu des résultats positifs au niveau de la qualité et de l'efficacité de la formation et du recyclage débouchant sur un emploi. C'est ainsi que tous les stagiaires d'un organisme ont réussi à trouver un emploi salarié ou à se mettre à leur compte.

- 63.** La formation professionnelle s'est également adressée aux travailleurs du secteur informel, comme les travailleurs installés à leur compte, les travailleurs à domicile, les marchands ambulants et les ouvriers du bâtiment, grâce aux actions suivantes:
- augmentation de la flexibilité et de la réactivité des systèmes nationaux de formation professionnelle pour répondre aux nouvelles demandes du marché du travail;
 - augmentation de la participation des partenaires sociaux à la conception, la gestion et l'application de méthodes novatrices pour promouvoir l'emploi, y compris l'emploi indépendant et la formation professionnelle;
 - utilisation de systèmes de formation ayant un bon rapport coût-efficacité qui favorisent la mobilité professionnelle et prennent en compte les groupes vulnérables dans les programmes de formation professionnelle;
 - introduction d'une formation communautaire pour la création d'emplois indépendants et d'activités génératrices de revenus.
- 64.** Les femmes travaillant dans le secteur informel se sont vu accorder une attention toute particulière grâce à l'augmentation du potentiel d'emplois et d'activités génératrices de revenus, à l'amélioration de la protection sociale des travailleurs à domicile en Asie, à l'aide accordée aux femmes du secteur rural en Afrique et, d'une manière générale, au fait que les dirigeants et les partenaires sociaux ont été sensibilisés aux effets que la réforme économique et la restructuration avaient sur les travailleuses.
- 65.** Dans le domaine de la réadaptation professionnelle, des programmes qui accordent une large place à l'égalité des handicapés dans l'accès à la formation ont été préparés et mis en œuvre, notamment en Bosnie-Herzégovine, en Ukraine et dans la Fédération de Russie. Travaillant en étroite collaboration avec les centres médicaux de réadaptation existants, ces projets développent la capacité de gérer et de dispenser les services de réadaptation, grâce à une manière performante de traiter les invalidités.

Création d'emplois et développement de l'entreprise

- 66.** La mise sur pied du Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises a orienté les activités de coopération technique de l'OIT vers le développement des petites entreprises afin de créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité. Les partenariats qui se sont noués entre les organisations d'employeurs et les organisations syndicales ont permis d'améliorer leur capacité à créer des emplois.
- 67.** Le programme focal, financé par les Pays-Bas et le Danemark, travaille sur une série de zones prioritaires:
- identification des moyens efficaces d'obtenir davantage d'emplois à partir du développement des petites entreprises;
 - élargissement des débouchés commerciaux des petites entreprises;

- expérimentation de procédés participatifs visant à aider les pays à créer un cadre réglementaire favorable au développement des petites entreprises;
- promotion de la qualité de l'emploi dans les petites entreprises grâce à la démonstration selon laquelle les conditions de travail et l'organisation des travailleurs peuvent grandement améliorer la productivité et permettre à l'entreprise d'accéder à de nouveaux marchés, sans oublier la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, même dans les plus petites unités de production liées à l'économie mondiale (les travailleurs à domicile).

- 68.** Dans le cadre des activités du Programme focal «Gérer mieux votre entreprise» (GERME), l'OIT a favorisé la collaboration avec les prestataires de services commerciaux du secteur privé pour accroître la portée, la dimension et la durabilité de la coopération technique dans ce domaine. Cette démarche est délicate du fait que les projets sont censés habituellement avoir un effet de démonstration et qu'ils n'ont qu'une portée limitée en soi. C'est pourquoi le programme focal encourage activement les dirigeants des pays à appliquer plus largement les méthodes fructueuses qui ont été introduites grâce au financement des donateurs. En l'an 2000, une analyse d'impact du programme GERME et d'autres programmes de développement des entreprises a convaincu les gouvernements concernés que des mesures spécifiques pouvaient améliorer les taux de survie et de croissance des petites entreprises.
- 69.** On peut tirer d'importants enseignements des différents projets. Un projet lancé en Mauritanie et financé par le Danemark a montré qu'une organisation d'employeurs pouvait, grâce à sa propre structure et à son réseau, contribuer à développer le secteur privé en général et à créer des emplois dans le secteur informel en particulier. Ce mode d'action peut ainsi s'ériger en modèle et avoir des effets à plus large échelle ailleurs. De même, un projet consacré à la gestion des déchets en République-Unie de Tanzanie a favorisé la création d'emplois et les activités génératrices de revenus, montrant par là que, pour créer un nombre relativement substantiel d'emplois avec peu de moyens, il importe avant tout de trouver, voire de créer, les bons créneaux. Deux facteurs ont été jugés décisifs dans la création de débouchés commerciaux pour les petites entreprises. Tout d'abord, la prestation de services privés ne peut se faire sans l'engagement et la participation active des dirigeants locaux. Ensuite, comme la capacité de soutien dans les secteurs privés ou soutenus par des contributions volontaires fait largement défaut, il importe de créer cette capacité ainsi que des systèmes consultatifs peu onéreux. Ces deux facteurs conjugués vont constituer le fondement d'un programme interrégional visant à créer des partenariats publics-privés pour le développement des petites entreprises.
- 70.** Dans de nombreux pays, l'OIT a accordé son aide dans le domaine de la restructuration des entreprises attentives aux questions sociales; dans le domaine de la productivité et de la compétitivité, les pays se sont vu accorder une aide consultative pour créer des programmes nationaux d'amélioration de la productivité et pour établir et renforcer les instituts nationaux tripartites de la productivité.
- 71.** Deux programmes interrégionaux financés par le Danemark ont soutenu le développement coopératif. COOPNET (Programme interrégional d'un réseau de développement des ressources humaines dans le domaine coopératif et associatif) a continué de favoriser le travail de réseau entre les institutions coopératives existantes de développement des ressources humaines. Il a placé l'accent sur l'aménagement des programmes, la fourniture de matériels et méthodes didactiques et sur le renforcement de la capacité à améliorer l'esprit d'entreprise coopérative. COOPREFORM (Réforme structurelle par l'amélioration des politiques et législations de développement coopératif) vise à aider les responsables à créer un climat propice au développement coopératif, en formulant notamment un cadre législatif favorable au développement de coopératives autonomes et viables. Le

programme renforce également la capacité des organisations coopératives nationales à fournir un appui technique à leurs membres. Pendant la période en question, 28 pays ont reçu une aide en matière de politique de développement coopératif, et 36 pays ont reçu un appui technique en matière de législation coopérative. COOPREFORM a aidé 14 pays à adopter une législation coopérative et sept pays à formuler des politiques de développement coopératif.

72. Le programme interrégional INDISCO (Programme interrégional d'appui aux populations indigènes et tribales par le développement d'organisations de type coopératif et associatif) vise à renforcer la capacité des populations indigènes et tribales à concevoir et à mettre en application leurs propres plans et initiatives de développement par l'intermédiaire de leurs propres organisations, et à s'assurer que leurs valeurs traditionnelles et leurs cultures sont préservées. Il soutient 20 projets locaux dans huit pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique centrale.

Des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité pour les femmes

73. Ce programme a été sensiblement renforcé du fait de l'approbation d'un certain nombre de nouveaux projets et du financement accordé dans le cadre du programme de partenariat avec les Pays-Bas, qui a permis d'établir un programme de travail global plus cohérent et intégré; ce financement repose sur des ressources imputées sur le budget ordinaire et d'autres accordées au titre de la coopération technique. Le programme a ainsi pu répondre de manière plus efficace et plus opportune aux demandes des mandants, et aborder de nouveaux domaines de recherche et de sensibilisation.

Le financement social

74. Une aide a été accordée aux instituts de microfinancement (IMF) qui aident les pauvres à créer de petites entreprises et les rendent moins vulnérables en cas de problèmes de revenus. Pour pouvoir étendre leurs activités et fonctionner de manière compétitive, ces prestataires ont besoin d'œuvrer dans un cadre juridique et réglementaire adéquat. Les activités de coopération technique de l'OIT dans ce domaine s'exercent sur trois niveaux:
- analyser, au moyen d'une recherche appliquée, l'impact des instruments de microfinancement sur la pauvreté et la vulnérabilité;
 - renforcer la capacité des instituts de microfinancement à servir un nombre croissant de pauvres, en leur proposant un taux de recouvrement acceptable;
 - aider les décideurs politiques à adopter des mesures fiscales, monétaires et autres, et à en contrôler l'application, pour permettre aux IMF de voir le jour et d'étendre leurs activités.

Investissements à forte intensité d'emplois

75. Le programme d'investissements à forte intensité d'emplois de l'OIT a continué à promouvoir l'emploi et l'investissement dans l'infrastructure sociale, à encourager l'exécution de travaux publics par le secteur privé, et à favoriser la création de capacités au moyen de programmes de développement d'entreprises locales et par la formation des travailleurs et des organisations communautaires. Ce programme a mis au point et utilisé avec succès toute une série de matériaux didactiques dans ces domaines; il s'emploie à garantir des conditions de travail décentes, en introduisant des normes pertinentes du

travail dans les dossiers d'adjudication, et à promouvoir l'adoption et l'application d'un minimum de politiques et de pratiques sociales.

- 76.** Le programme a mis en valeur les principes d'organisation et de négociation dans les secteurs rural et urbain informels grâce à l'introduction de procédures d'adjudication communautaire, qui définissent les droits et obligations de toutes les parties concernées. Le principal objectif consiste à travailler en liaison avec de grands programmes d'investissement locaux (financés en général par les banques de développement et la Communauté européenne) en vue d'influer sur la planification locale, de privilégier l'octroi de ressources et de promouvoir des modalités d'application favorables à la collectivité. Au niveau de la politique générale, le programme a conseillé les Etats Membres sur la manière d'instituer des services gouvernementaux pour l'emploi et l'investissement dans les ministères chargés de prendre des décisions en matière d'investissement (programmes d'investissement publics). Souvent, des comités directeurs tripartites guident le travail de ces services.
- 77.** Dans le contexte du Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction, l'OIT a entrepris plusieurs évaluations rapides des besoins ainsi que des missions de formulation des programmes, et elle a fait des propositions pour parer aux incidences néfastes que les situations de crise ont sur l'emploi en République démocratique du Congo, au Timor-Oriental, au Mozambique, en Sierra Leone et au Venezuela. Pour renforcer la capacité de l'OIT à fournir une assistance technique dans les situations de crise, le programme a aussi mis au point un projet de manuel sur les évaluations rapides des besoins et une série de modules permettant à l'OIT de réagir de manière appropriée.

Régions

Afrique

- 78.** L'OIT met actuellement en application un certain nombre de programmes visant à promouvoir l'emploi pour atténuer la pauvreté. Il s'agit notamment du programme *Des emplois pour l'Afrique*, mis en œuvre dans 16 pays, du programme GERME, en cours de réalisation en Afrique australe et de l'Est, du programme PASMEC, mis en œuvre en Afrique de l'Ouest, du programme du Maghreb pour le développement des petites et micro-entreprises, du projet ACOPAM en Afrique de l'Ouest, du programme ASIST (Appui consultatif, services d'information et formation pour les programmes d'infrastructure fondés sur la main-d'œuvre) en Afrique australe et de l'Est, de même que du programme COOPNET mis en œuvre en Afrique de l'Ouest et dans les pays de langue portugaise.
- 79.** Toute une série de projets nationaux, soutenus par différents donateurs, s'emploient à formuler des politiques d'emploi, à atténuer la pauvreté par la création d'emplois et à mettre en œuvre des stratégies pour promouvoir les petites et micro-entreprises, etc.
- 80.** L'OIT collabore avec un réseau régional d'agences AFRICATIP (Agences africaines d'exécution de travaux d'intérêt public) pour mettre au point des initiatives de formation axées sur l'application de méthodes à forte intensité d'emplois dans le secteur du bâtiment et destinées aux PME. Une aide est également accordée aux mandants afin qu'ils puissent concevoir et conduire des projets d'infrastructure rurale et urbaine à forte intensité d'emplois, qui soient d'intérêt public ou communautaire.
- 81.** En Afrique centrale, où la plupart des pays ont été ou sont le théâtre de conflits armés, l'établissement et le renforcement des systèmes d'information se sont poursuivis: on dispose désormais de monographies nationales sur l'emploi et la formation ainsi que d'un

inventaire des organismes de formation et de recherche. Ces informations vont constituer une base de données sous-régionale.

- 82.** En Afrique australe, l'aide en matière de politique de l'emploi s'est orientée vers les systèmes d'information sur les marchés du travail et vers les politiques nationales de l'emploi et les politiques sociales. Le fer de lance des activités a consisté à renforcer la capacité des mandants à formuler et à mettre en œuvre des politiques pour la promotion de l'emploi. De gros efforts ont été consentis pour créer un institut sous-régional de soutien du marché du travail qui doit fournir une aide à tous les pays de la sous-région.
- 83.** L'action de l'OIT en Afrique du Nord reflète la grande diversité des situations économiques et du marché du travail dans la sous-région. Au Maroc et en Tunisie, les activités ont été consacrées au développement local des petites et micro-entreprises, à l'instauration d'un observatoire du marché du travail, à la formation et à l'intégration économique des jeunes en échec scolaire et des personnes handicapées, et à la réintégration économique des travailleurs licenciés pour des raisons économiques ou autres. Au Soudan, on a placé l'accent sur la préparation du premier rapport du pays sur le développement des ressources humaines et sur un projet de réaménagement routier utilisant une technique à forte intensité d'emplois. En Algérie, un vaste programme visant à concevoir et à mettre en œuvre une stratégie pour la protection et la promotion de l'emploi a couvert des sujets aussi vastes que la formulation et la mise en œuvre de politiques de formation et d'apprentissage, la gestion de la main-d'œuvre, l'information sur le marché du travail, les travaux à forte intensité de main-d'œuvre, le développement des petites et micro-entreprises et le microfinancement. En Egypte, un programme national pour l'emploi s'est concrétisé par la mise sur pied de groupes de travail œuvrant dans cinq domaines complémentaires: la création d'un fonds pour la formation, la modernisation des services de l'emploi, le développement d'un système d'information sur le marché du travail, l'organisation de programmes d'urgence pour l'emploi ainsi que la conception et la mise en œuvre d'une stratégie pour les secteurs informels et les secteurs d'envergure limitée.

Amériques

- 84.** C'est en Amérique centrale que l'OIT s'est montrée le plus efficace pour promouvoir l'emploi, lorsqu'elle est intervenue pour parer aux effets dévastateurs de l'ouragan Mitch; elle s'est ainsi efforcée de maximiser l'emploi local, notamment pour les femmes. Elle a apporté sa contribution, au niveau national, en proposant des projets d'infrastructure à forte intensité de main-d'œuvre et, au niveau des collectivités locales, en épaulant les autorités municipales dans la reconstruction à forte intensité de main-d'œuvre et dans la création d'emplois productifs grâce au développement des petites et micro-entreprises.
- 85.** La quatrième phase d'un projet en Amérique centrale, destiné à soutenir les programmes pour les micro-entreprises (PROMICRO) et qui a débuté en juin 1999, vise à améliorer la qualité de l'emploi en termes de productivité, de revenus et de conditions de travail et, partant, de qualité de la vie des personnes installées à leur compte et des micro-entrepreneurs du secteur informel. Ce projet, financé par les Pays-Bas, fournit une aide directe à quelque 100 entités qui travaillent avec des micro-entreprises. L'une des plus grandes réalisations de cette aide technique s'est concrétisée par la création du COCEMI, organisation sous-régionale constituée de micro-entreprises nationales.
- 86.** Dans les pays andins, l'ouverture des économies a eu de sérieuses conséquences sur la compétitivité de la main-d'œuvre et sur le niveau des qualifications exigé par les entreprises. L'OIT a, dans ce contexte, accordé une assistance technique aux ministères du Travail et aux organismes nationaux de formation professionnelle. Elle a aussi fourni une aide à la formulation des politiques de l'emploi, à propos notamment des incidences des

réformes législatives sur l'emploi, sur la productivité, sur l'ajustement des salaires et les effets de cet ajustement, surtout celui des salaires minimums, sur l'emploi.

- 87.** Pour ce qui est des statistiques du travail, un projet sur un système d'information et d'analyse de la main-d'œuvre (SIAL) a été lancé, avec le financement du gouvernement du Panama. L'OIT a, dans le cadre de ce projet, accordé une assistance technique à divers organismes nationaux afin d'améliorer leur méthodologie ainsi que le traitement et la publication des informations sur la main-d'œuvre, en ce qui concerne notamment l'emploi, le chômage et le sous-emploi.
- 88.** Dans le cadre des résolutions adoptées par la XI^e Conférence interaméricaine des ministres du Travail, CINTERFOR (Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle) a mené une enquête complète sur l'expérience en matière de formation professionnelle et d'enseignement dans la région afin de promouvoir des relations plus étroites entre les pays dans le cadre de la coopération horizontale dans ce domaine.

Asie

- 89.** Parmi les projets dans la région, on peut citer, à titre d'exemple, le soutien apporté à l'élaboration d'une politique de l'emploi au Pakistan et en Thaïlande; un projet sur la création d'emplois dans le secteur informel au Bangladesh; et un projet sur le travail décent dans le secteur informel et l'industrialisation rurale en Inde. Une enquête sur la main-d'œuvre au Népal a fourni les premières statistiques du pays sur la main-d'œuvre. Un projet a été lancé au Viet Nam pour renforcer la capacité du gouvernement à gérer les emplois étrangers.
- 90.** Le Programme de développement des qualifications pour l'Asie et le Pacifique (APSDEP), financé par le Japon, continue de fournir divers programmes de formation professionnelle aux pays d'Asie. Le programme a été recentré de manière à répondre aux nouvelles questions prioritaires identifiées lors de la Réunion tripartite de haut niveau sur les réponses sociales à la crise financière en Asie – services en matière d'emploi, information sur le marché du travail et formation des travailleurs déplacés, relations professionnelles, et droits et indépendance économique des travailleuses.
- 91.** En ce qui concerne les programmes à forte intensité d'emplois, le projet d'infrastructure rurale fondé sur la main-d'œuvre, mis en œuvre depuis 1992, constitue un exemple de réussite. Il a créé des millions de journées de travail dans l'emploi salarié direct. Les autorités cambodgiennes ont adopté officiellement la technologie appropriée de l'OIT fondée sur la main-d'œuvre pour l'ériger en modèle dans les entreprises de développement rural. De même, aux Philippines, à la suite de l'initiative de l'OIT de promouvoir une plus grande utilisation de la technologie fondée sur la main-d'œuvre dans le secteur du bâtiment et du développement des infrastructures, le Président a approuvé un décret visant à privilégier la technologie soutenue par des équipements axés sur la main-d'œuvre.
- 92.** En ce qui concerne le développement des entreprises, des projets ont été porteurs dans beaucoup de pays: le projet «Gérer mieux votre entreprise», au Viet Nam, fait intervenir quelque 100 organisations partenaires dans 14 provinces. En Chine, deux projets en cours sur la réforme des entreprises urbaines et des petites entreprises s'emploient à élaborer des directives nationales pour le développement des PME.

Europe

- 93.** L'OIT a accordé aux pays en transition une aide substantielle en matière de formation professionnelle. Priorité a été accordée à la méthodologie des Modules de qualification

pour l'emploi, à la modernisation et au développement du système de formation professionnelle et à l'introduction de la formation communautaire pour la création d'emplois indépendants et d'activités génératrices de revenus.

- 94.** Dans le cadre du projet pour la Bosnie-Herzégovine, financé par le Luxembourg, l'OIT a accordé une aide efficace à la reconstruction du Centre de formation Bihac qui avait été sérieusement endommagé pendant les années de conflit. Elle a accordé une aide technique pour la création de programmes de formation et pour la mise au point de programmes scolaires et de méthodologies d'enseignement. Ce centre dispense maintenant aux chômeurs, aux réfugiés de retour au pays et aux personnes déplacées des cours spécialisés dans le bâtiment et la construction, et propose aux veuves de guerre des programmes de formation dans le secteur des services.
- 95.** Le projet financé par le PNUD en Bulgarie, qui s'est attaché à mettre sur pied des centres de promotion et de soutien des entreprises dans tout le pays, constitue un exemple de soutien de l'OIT au développement des PME. Il a donné lieu à la création de 50 nouvelles entreprises, à la formation de 600 nouveaux entrepreneurs, à la promotion de plus de 1 500 nouveaux emplois et à une étroite collaboration avec le service national de l'emploi pour la formation des chômeurs. Les activités de développement des PME ont également constitué une part importante de l'aide accordée par l'OIT aux populations affectées par la guerre, notamment celles de Bosnie-Herzégovine et du Kosovo.
- 96.** Dans le domaine de la microfinance, l'OIT a contribué à la création de fonds de garantie en Croatie. Ces fonds proposent un crédit à taux préférentiel aux personnes ayant peu de garanties, voire pas de garantie du tout, en vue de faciliter le retour et la réintégration des populations déplacées ou réfugiées. L'une des caractéristiques de ces fonds de garantie est la participation des institutions bancaires locales privées au titre de partenaires du développement, ce qui témoigne de l'adéquation entre les intérêts du secteur privé et les objectifs de reconstruction du pays. Compte tenu du succès que rencontrent ces fonds, la Commission européenne est en train de financer leur extension à d'autres régions du pays. L'organisme de garantie de la Croatie envisage également d'augmenter la capacité d'endettement des fonds de sorte qu'ils puissent avancer quatre dollars pour chaque dollar fourni par un donateur international.

Etats arabes

- 97.** En septembre 1999, l'OIT a organisé une consultation régionale tripartite. Ses conclusions ont jeté les bases du suivi, en ce qui concerne notamment la politique de l'emploi, les systèmes d'information sur le marché du travail, l'atténuation de la pauvreté, le secteur informel, l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'emploi, le dialogue social et l'emploi, la formation professionnelle ainsi que le développement des petites et micro-entreprises. L'OIT a soutenu une bonne partie des activités dans ce domaine.
- 98.** Au cours de l'année 2000, trois missions d'ensemble intersectorielles ont été menées en Cisjordanie et à Gaza, au Sud-Liban et en Iraq afin d'identifier les besoins et les projets de coopération en matière de développement. Plusieurs activités ont été menées dans le cadre d'un projet en cours en Cisjordanie et à Gaza: la construction du Centre Sheikh Khalifa de réadaptation professionnelle, le programme de réinsertion et de réintégration des anciens détenus, le projet intégré de développement des petites entreprises des Chambres de commerce et le Programme palestinien pour l'emploi.

3. La protection sociale

99. La principale percée du secteur de la protection sociale a été *d'accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous*. Cette démarche consiste plus explicitement à étendre la protection sociale au plus grand nombre possible de travailleurs, qu'ils travaillent dans de grandes entreprises modernes ou dans des formes atypiques d'emploi, sans discrimination fondée sur le sexe ou le pays d'origine.
100. Les activités consacrées à la *promotion des normes du travail* accordent la priorité aux activités de sensibilisation et aux activités y relatives, comme le lancement de campagnes pour la ratification et l'adoption des conventions, des codes de directives pratiques et des principes directeurs, la mise au point de sites Web et la production de films. Un projet lancé pour répondre à l'objectif de l'OIT qui consiste à promouvoir le traitement non discriminatoire des travailleurs migrants illustre bien ce type d'activités. Les grands pays de l'Europe et de l'Amérique du Nord ont apporté des contributions pour permettre l'analyse empirique de la discrimination à laquelle sont confrontés les travailleurs migrants à la recherche d'un emploi. Les mandants ont ainsi été davantage sensibilisés à la gravité des problèmes de discrimination qui sont apparus dans de nombreux pays, et ils ont pris des mesures concrètes comme l'adoption récente, en Espagne, d'une législation sur l'immigration et la proposition du gouvernement danois de réformer les politiques d'intégration.
101. Les métiers dangereux, dans les secteurs notamment de l'exploitation des mines d'or et de charbon, de l'agriculture et de la construction, ainsi que les maladies professionnelles comme la silicose font l'objet de programmes prioritaires. Des projets en faveur des ressources humaines et de la création de capacités ont été entrepris dans le secteur de la construction, de la pêche et de l'exploitation minière. Les matériaux de l'OIT adaptés à la situation locale, les directives, les programmes de formation et d'action initiés et produits par des experts locaux ont eu des incidences positives notoires sur les conditions de travail dans ces domaines. Les activités du programme multi-bilatéral de coopération technique OIT/DANIDA ont été axées sur la mise au point de programmes d'action nationaux, sur la promotion des normes internationales du travail et le soutien aux programmes destinés aux secteurs ou types d'activités dangereux.
102. Un autre objectif du secteur concerne *l'extension du champ de la sécurité sociale* à un plus grand nombre de personnes non protégées et à un plus grand nombre de risques. Le programme mondial STEP (Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté), financé par la Belgique et le Portugal, vise à combattre l'exclusion sociale et à étendre le bénéfice de la protection sociale et des soins de santé primaires à ceux qui sont actuellement exclus des services de protection sociale de même qu'à ceux qui risquent d'en être exclus. Des activités axées sur les services consultatifs et la création des capacités ont été menées à bien dans 22 pays. Dans le cadre des activités générales, la demande de *services consultatifs techniques* augmente, de même que celle de *transfert de compétences*, notamment les modèles et les programmes de formation de l'OIT. Les projets adoptent une approche plus participative qui associe des groupes d'experts nationaux au travail d'analyse et de formulation des politiques. Presque toutes les missions ou projets de consultation technique comportent un élément important de formation visant à transférer la technologie vers les pays bénéficiaires.
103. Le Programme focal sur la sécurité socio-économique propose un schéma directeur qui permet de fournir *un minimum de sécurité au travail à tous les citoyens*. Ce programme a mis au point une solide base de connaissances, dont l'élément moteur est une base de données sur la sécurité socio-économique. En Ukraine, des enquêtes sur la sécurité des personnes (PSS) et des enquêtes sur la sécurité et la flexibilité de la main-d'œuvre en entreprise (ELFS) sont menées en étroite collaboration avec le PNUD et le Bureau

ukrainien des statistiques. En collaboration avec le ministère du Travail, la Banque asiatique de développement soutient l'exécution des ELFS aux Philippines, en insistant tout particulièrement sur la question d'égalité entre les sexes.

- 104.** Le Programme focal sur la sécurité, la santé et l'environnement (SafeWork) vise à sensibiliser l'opinion mondiale à la dimension et aux conséquences des accidents du travail, des lésions et des maladies professionnelles; à inscrire la santé et la sécurité de tous les travailleurs à l'ordre du jour international; et à stimuler et soutenir une action concrète à tous les niveaux. SafeWork va axer son action sur les travaux dangereux et accorder une attention toute particulière aux personnes exerçant des métiers particulièrement dangereux dans des secteurs où les risques pour la vie et la sécurité sont manifestement élevés. C'est ainsi que les initiatives progressives de sensibilisation et d'amélioration des procédures entreprises par les équipes de travail interministérielles ont permis d'améliorer la législation en Chine, au Viet Nam et dans les pays de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe.
- 105.** La nouvelle *Encyclopédie de médecine, d'hygiène et de sécurité du travail* du BIT, disponible désormais sur CD-ROM et traduite en plusieurs langues, est utilisée dans les programmes de coopération technique pour permettre de mieux faire comprendre les moyens modernes de prévention.
- 106.** *L'impact de l'épidémie du VIH-SIDA sur les pratiques sociales et de la main-d'œuvre* a fait l'objet de discussions dans de nombreuses tribunes. Ces discussions ont donné lieu à une Plate-forme d'action sur le VIH-SIDA dans le contexte du monde du travail en Afrique³, et à une Réunion spéciale de haut niveau sur le VIH-SIDA et le monde du travail lors de la 88^e session (juin 2000) de la Conférence internationale du Travail. La signature récente de l'Accord-cadre de coopération entre l'OIT et l'ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH-SIDA) devrait intensifier encore la collaboration avec les Nations Unies sur le VIH-SIDA.

Régions

Afrique

- 107.** Les conditions de travail, la protection sociale et l'état de la sécurité et de la santé des travailleurs sont précaires dans la plupart des pays africains, notamment dans les secteurs rural et informel. Le recours de plus en plus généralisé aux nouvelles technologies, aux produits chimiques et aux insecticides ainsi que les niveaux croissants de pollution et de dégradation de l'environnement ont aggravé la situation. Dans le secteur moderne, le manque de respect des normes minimales de sécurité sur le lieu de travail accroît le risque d'accidents.
- 108.** Le programme STEP, basé à Dakar, fonctionne depuis 1998. Des manuels et des guides sur les systèmes de santé mutualistes ont été publiés par le Centre de Turin et ACOPAM pour promouvoir une protection sanitaire dans les zones rurales et le secteur informel. Le programme STEP-Portugal, financé par le Portugal et touchant aux activités des pays africains de langue portugaise, a été lancé en mars 2000.
- 109.** Les demandes d'assistance technique pour l'évaluation financière des systèmes de sécurité sociale, et notamment des pensions, ont sensiblement augmenté. Des évaluations

³ www.ilo.org/public/english/standards/relm/gb/docs/gb277/gb-4.htm. Voir aussi document GB.279/7.

financières, assorties d'études sur la conformité de la législation, sont en cours ou ont été achevées dans plusieurs pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal, Rwanda). Afin de renforcer l'autonomie et les compétences nationales, les participants de plusieurs pays, à savoir le Burkina Faso, le Burundi, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Sénégal et le Rwanda, se sont vu proposer une formation sur les instruments de l'OIT et un voyage d'étude au Centre de Turin.

- 110.** En Egypte et au Soudan, les systèmes de sécurité sociale ont été passés en revue et des recommandations ont été formulées pour élargir leur champ d'application et améliorer leur durabilité et leurs prestations. Une même assistance a également été fournie à l'Algérie, au Maroc et à la Tunisie.
- 111.** Des structures tripartites, comprenant des groupes représentatifs du secteur informel, ont été mises sur pied au Bénin, au Cameroun et au Gabon afin de réadapter les régimes existants et d'aider le secteur informel. Des projets communs OIT/Banque mondiale visant à réadapter les institutions de sécurité sociale sont en cours au Cameroun et au Gabon.
- 112.** En ce qui concerne la création de capacités institutionnelles, des séminaires régionaux ont été organisés, l'un à Madagascar sur la bonne gestion des régimes de sécurité sociale, et l'autre à Maurice sur la modernisation des instruments de gestion de la sécurité sociale.
- 113.** Le projet financé par DANIDA, *Sécurité et hygiène au travail*, a contribué à soutenir le Forum des comités nationaux de sécurité et d'hygiène (Cotonou), le Colloque audio-visuel sur la prévention des risques au travail (Niamey) et le Forum sur l'initiative et la créativité (Ouagadougou), de même que la formation des inspecteurs du travail dans leurs universités. En Afrique centrale, le même projet s'est concentré sur la formation du personnel médical, des inspecteurs sanitaires et des partenaires sociaux.
- 114.** Un forum tripartite international sur la promotion des conventions de l'OIT traitant des questions de sécurité et de santé au travail s'est tenu à Tunis, en avril 2000. Les institutions du gouvernement et des partenaires sociaux d'Egypte, du Maroc, de Tunisie et du Soudan ont aussi reçu un soutien individuel pour la revalorisation de compétences techniques précises ou pour l'amélioration de leur système de prévention en général.
- 115.** En Afrique centrale, un appui aux régimes de sécurité sociale a été accordé au Rwanda et à la République démocratique du Congo pour qu'ils puissent analyser les systèmes financiers et organisationnels et informatiser les grandes transactions.
- 116.** En Afrique australe, une série d'activités visant à augmenter et améliorer la protection au travail ont été menées à bien, dans le but de réduire le nombre de maladies professionnelles et d'accidents du travail mortels et invalidants.
- 117.** Le problème du VIH-SIDA a atteint des proportions alarmantes. Les personnes infectées par le virus sont souvent victimes de discrimination, notamment sur le lieu de travail et dans leur recherche d'un emploi. Face aux conséquences nationales et internationales de l'épidémie du VIH-SIDA, l'OIT a organisé un atelier à Windhoek, en septembre 1999, pour examiner le problème dans le contexte du monde du travail. Cette réunion a débouché sur l'instauration d'une Plate-forme d'action sur le VIH-SIDA adoptée, en décembre 1999, par la neuvième Réunion régionale africaine de l'OIT et approuvée, en mars 2000, par le

Conseil d'administration du BIT. L'objectif de cette Plate-forme est d'appliquer un «vaccin social» dans un but de prévention et de protection⁴.

Amériques

- 118.** Dans le cadre des STEP, et à la lumière d'un accord OPS/OIT (Organisation panaméricaine de la santé), le Bureau andin met actuellement en œuvre plusieurs activités pour étendre la protection sociale aux groupes exclus. Des études sur les microprogrammes d'assurance maladie ont été réalisées pour la Bolivie, la Colombie, l'Equateur, le Pérou et le Venezuela.
- 119.** Le ministre du Travail de Cuba a réclamé une assistance technique pour former les fonctionnaires du Département de la sécurité sociale selon le modèle de l'OIT en ce qui concerne les pensions. Il s'agit là de la première étape d'un programme de formation – qui se déroule en trois étapes – destiné à fournir une formation pratique aux étudiants qui doivent passer le diplôme d'actuaire à l'Université de La Havane.
- 120.** Au vu du grand nombre d'accidents intervenus dans le secteur de la foresterie en Uruguay, l'OIT a accordé une assistance technique pour élaborer des lignes de conduite et des stratégies de prévention. Le gouvernement a approuvé un décret garantissant certaines conditions de travail, la sécurité et la santé des travailleurs dans le secteur de la foresterie, et il a réclamé l'aide de l'OIT pour la mise en application du décret.
- 121.** La méthodologie du Programme WISE (Programme sur les améliorations du travail dans les petites entreprises), qui consiste à accroître la productivité et à améliorer les environnements de travail, a été largement diffusée dans la région grâce à des séminaires et des ateliers de formation.
- 122.** Un projet vise à améliorer les conditions de vie et de travail des femmes travaillant dans les zones franches d'exportation (ZFE) d'Amérique centrale. Grâce à diverses activités de formation, l'OIT s'est employée à sensibiliser les pouvoirs publics au fait qu'il était important d'améliorer les conditions de vie et de travail des travailleuses dans les ZFE.

Asie

- 123.** Les activités sur la protection sociale ont consisté, entre autres, à promouvoir la sécurité et la santé au travail, à améliorer les conditions d'emploi et de travail et à mettre au point des systèmes de protection et de sécurité sociale.
- 124.** Un grand nombre d'activités ont été entreprises en Chine et au Viet Nam sous les auspices du programme interrégional OIT/DANIDA sur la sécurité et la santé au travail. En République démocratique populaire lao, un nouveau programme par pays s'emploie à renforcer la capacité institutionnelle des partenaires sociaux à régler les problèmes de sécurité et de santé sur le lieu de travail. Au Népal, un projet par pays vise à renforcer les activités du Centre national de la sécurité et de la santé au travail, qui dépend du ministère du Travail. L'OIT a également aidé la Malaisie à formuler une proposition de projet qu'elle souhaite faire financer par le PNUD.
- 125.** L'OIT lance actuellement un projet visant à éduquer les travailleurs du Pakistan au problème du VIH-SIDA. Pour l'Inde, un projet d'une durée de six ans visant à trouver une réponse tripartite à la prévention du VIH-SIDA dans le monde du travail sera opérationnel

⁴ Document GB.277/4.

début 2001 et sera financé par le ministère américain du Travail. Au Cambodge, un projet sur l'intégration des personnes handicapées dans les politiques et programmes nationaux de formation professionnelle, dans les services de l'emploi, a été mené à bien. Une proposition de projet semblable a été formulée pour l'Indonésie.

- 126.** Dans les pays Membres, le champ d'application des systèmes de sécurité sociale a été sensiblement élargi et leurs instruments multipliés. En République démocratique populaire lao, l'Assemblée nationale a adopté un décret, élaboré dans le cadre du projet de sécurité sociale, visant à étendre le bénéfice de l'assurance sociale aux travailleurs du secteur privé, et un comité national indépendant est en cours d'établissement pour gérer les fonds et les transactions du nouveau régime.
- 127.** L'OIT a aidé la Malaisie à mettre en place un projet de réforme de la protection sociale, financé par le PNUD.
- 128.** Au Viet Nam, un projet sur le développement de la protection sociale et la formation y relative s'est achevé au début de l'année 2000. Il a établi un cadre législatif et organisationnel pour formuler des politiques et mettre en œuvre un système de sécurité sociale. Aux Philippines, l'OIT a aidé la Sécurité sociale à mettre au point un nouveau manuel concernant l'invalidité.
- 129.** Grâce à deux petits projets financés par le PNUD, l'OIT a aidé les îles Tonga à mettre sur pied une Caisse nationale de prévoyance.
- 130.** Les ressources de la CTBO (coopération technique financée par le budget ordinaire) ont été mises à profit pour financer une grande partie de la formation et des ateliers sur l'assurance en cours d'emploi et sur la législation de la sécurité sociale, au niveau du pays. Plusieurs cours de formation sur les systèmes de sécurité sociale ont été organisés tout spécialement pour les organisations de travailleurs de l'Asie du Sud.
- 131.** A la suite de la crise financière survenue en Asie, des régimes d'assurance chômage ont été instaurés dans plusieurs pays, notamment par les organisations syndicales de Thaïlande et de Malaisie; l'aide a consisté à fournir des services consultatifs techniques pour analyser les moyens d'action et pour réaliser une étude de faisabilité.
- 132.** Le programme STEP a été lancé en Chine, en Mongolie, aux Philippines, en Thaïlande, au Bangladesh, en Inde et au Népal. En collaboration avec l'OMS et plusieurs autres organisations internationales, il a axé son action sur la sécurité sociale, la micro-assurance, les coopératives, l'emploi des femmes et les populations indigènes et tribales.

Etats arabes

- 133.** Dans le cadre du Programme interrégional sur la gestion de la sécurité dans les métiers dangereux, financé par le DANIDA, un projet national sur la sécurité et la santé des travailleurs dans l'agriculture a été mis en œuvre en collaboration avec l'Organisation générale pour l'exploitation et le développement du bassin de l'Euphrate, en République arabe syrienne. Ce projet veut protéger la vie des 25 000 travailleurs et de leurs familles contre les risques liés à l'agriculture.
- 134.** Au Liban, deux séminaires nationaux ont été organisés sur la médecine du travail et sur la formation des formateurs en matière de sécurité et de santé au travail. Leur objectif était de sensibiliser les participants à la gravité des accidents du travail, des lésions et des maladies professionnelles, de souligner l'importance d'une protection de base pour tous les travailleurs, conformément aux normes internationales du travail, et d'améliorer la capacité

institutionnelle des Etats Membres à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et programmes efficaces de prévention et de protection.

4. Dialogue social

- 135.** Le programme du secteur du dialogue social consiste à promouvoir la reconnaissance du dialogue social en tant que moyen fondamental de réaliser les objectifs du travail décent. Les activités de coopération technique, qu'elles soient financées par le budget ordinaire ou par des sources extrabudgétaires, s'orientent de plus en plus vers la mise en œuvre des trois objectifs opérationnels:
- promouvoir le dialogue social en tant qu'instrument du consensus et de la démocratie;
 - renforcer les institutions, les mécanismes et les processus de dialogue social;
 - renforcer la représentation, la capacité et les services des parties au dialogue social.
- 136.** Outre la promotion de systèmes solides et de saines pratiques en matière de relations professionnelles et le renforcement des parties au dialogue social, la nouvelle approche de la coopération technique vise à mettre en avant le dialogue social comme l'un des meilleurs moyens de traiter les problèmes socio-économiques sur le plan national, régional et mondial.

La reconnaissance du dialogue social

- 137.** La promotion du dialogue social, en tant que moyen de prévenir et de résoudre les conflits et en tant qu'instrument de la démocratie, a été l'objectif central d'un certain nombre de projets. Par exemple, un projet financé par la Belgique (PRODIAF) et destiné à promouvoir le dialogue social dans les pays d'Afrique francophone est actuellement en cours au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Niger et au Togo. Un projet financé par l'Italie en Bosnie-Herzégovine et destiné à promouvoir le dialogue social assure le même type d'aide en ce qui concerne la consultation à l'échelon national.
- 138.** La promotion du dialogue social exige de renforcer les capacités des partenaires sociaux pour aborder les problèmes socio-économiques qui relèvent des autres objectifs stratégiques de l'OIT.
- 139.** Par exemple, la promotion des normes internationales du travail faisait partie de toutes les activités conduites par le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV). Ainsi, les mandants ont eu à leur disposition des outils pratiques pour promouvoir et défendre les droits fondamentaux de l'homme et les droits syndicaux fondamentaux, ce qui a donné lieu à une vigilance accrue de la part des syndicats et permis l'utilisation des mécanismes de l'OIT afin de contrôler l'application des normes internationales du travail, en particulier celle des huit normes fondamentales qui font l'objet de la Déclaration. Le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) a également participé à la promotion de la Déclaration de l'OIT en organisant un séminaire sur le thème «les principes du Pacte mondial et la Déclaration de l'OIT – examen des orientations prises par les entreprises des pays en développement».
- 140.** Aussi bien les organisations d'employeurs que celles de travailleurs se sont montrées actives dans la lutte contre le travail des enfants. Parmi les activités d'ACTRAV, des campagnes ont été menées pour la ratification des conventions n^{os} 29, 138 et 182. De même, en ce qui concerne ACT/EMP, plusieurs programmes, dans le cadre d'un projet financé par la Norvège, ont fait participer des organisations sectorielles d'employeurs et

permis d'assurer des services de conseils et de formation en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

- 141.** La sensibilisation des travailleurs à l'importance d'une amélioration de la santé et de la sécurité au travail et aux autres questions concernant le milieu de travail a constitué, outre la formation relative au fonctionnement des comités paritaires de santé et de sécurité, l'un des grands objectifs des activités d'ACTRAV. En Afrique, la sensibilisation aux conséquences du VIH-SIDA a été abordée aussi bien en tant qu'objet spécifique qu'en rapport avec les activités d'éducation ouvrière en général. En Asie, le problème de la sécurité sociale a été souligné par la crise financière asiatique, et un certain nombre d'activités conduites par ACTRAV ont aidé des syndicats à analyser la situation actuelle et à développer leurs propres politiques. La protection sociale des travailleurs du secteur informel a également été abordée, et un projet financé par le DANIDA a aidé des syndicats, en Indonésie, aux Philippines et au Viet Nam, à formuler des politiques syndicales pour le secteur informel.
- 142.** Un projet DANIDA/CTBO a fait participer 15 organisations d'employeurs de toutes les régions du monde à un programme de formation destiné aux responsables des questions de santé et de sécurité au sein des organisations d'employeurs. Cette formation a été dirigée par la Confédération de l'industrie et des employeurs irlandais, laquelle a également fourni un module portant sur le développement des services chargés de la santé et de la sécurité au travail dans les organisations d'employeurs.
- 143.** Grâce à un projet interrégional financé par le gouvernement de la Finlande, et en collaboration avec la FAO, l'OIT a pu répondre aux demandes exprimées dans plusieurs pays pour que soient formulés des codes nationaux concernant le travail forestier. En Lettonie, une commission tripartite a élaboré une réglementation nationale en matière de sécurité sur la base des directives du BIT. En République tchèque, une autre commission tripartite utilise ces directives comme référence et devrait soumettre un texte réglementaire au Parlement en vue de son approbation au cours de l'année 2000. En outre, l'application, à l'échelon national, des prescriptions du document intitulé Sécurité et santé dans les travaux forestiers: Recueil de directives pratiques du BIT a pris un nouveau départ lorsque la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique, organe de la FAO, a adopté sur le plan régional, en décembre 1999, un Code of Forest Harvesting Practice, qui utilise le Recueil du BIT comme la référence faisant autorité pour les conseils en matière de santé et de sécurité. Ce Code régional est adopté par un nombre croissant de pays de la région. L'adoption et la promotion du Code sont un bon exemple de ce que l'OIT peut faire pour répondre à des besoins urgents des pays Membres en conjuguant de manière synergique l'expertise sectorielle, les réunions tripartites internationales, la publication d'orientations, les activités de défense, le dialogue social entre mandants nationaux du secteur concerné, les services de conseils, le financement ordinaire et extrabudgétaire et le partenariat avec d'autres organisations internationales.

Renforcer les institutions de dialogue social

- 144.** Un certain nombre de projets, conjugués avec des services de conseils, ont continué de mettre l'accent sur le renforcement des institutions de dialogue social. Par exemple, un projet OIT/Japon visant à promouvoir la coopération et la consultation entre travailleurs et employeurs en Asie a été un aspect de la continuité de la coopération technique dans la région.
- 145.** La mise en œuvre des projets OIT/Norvège destinés à la promotion du tripartisme et du dialogue social se poursuit en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Ces projets visent à promouvoir et à renforcer les mécanismes de dialogue social entre l'Etat et la société civile ainsi que les mécanismes tripartites. La mise en avant des questions relatives à l'égalité

entre les sexes et de la participation des femmes au processus de consultation et de dialogue à tous les niveaux a été l'un des principaux objectifs de ces projets.

- 146.** Un projet financé par la Suisse et destiné à faire progresser le partenariat social pour promouvoir la paix du travail en Afrique australe a débuté en 1998 en tant que projet pilote, couvrant le Lesotho et la Namibie. Les activités de ce projet ont été étendues au Botswana et au Swaziland pour une durée de trois ans. Le projet vise à instaurer un mécanisme moderne de prévention et de règlement des conflits du travail dans chacun des pays concernés.

Renforcer les parties au dialogue social

Renforcer les organisations d'employeurs

- 147.** Les changements que les organisations d'employeurs devraient accomplir pour préserver leur rôle dans l'économie mondiale ont fait l'objet d'un débat lors du Colloque international sur l'avenir des organisations d'employeurs qui s'est tenu à Genève⁵ et au cours de colloques sur la compétitivité tenus au Kenya et en Inde.
- 148.** La santé et la sécurité au travail ont fait l'objet d'une attention particulière. Un ensemble de prestations a été mis à la disposition des employeurs par la Confédération de l'industrie et des employeurs irlandais dans le cadre d'un programme interrégional de formation, avant d'être appliqué à l'échelle mondiale (voir paragr. 143).
- 149.** L'égalité entre hommes et femmes figure en évidence dans les programmes de formation mis en œuvre, par exemple, au Kenya et au Pérou.
- 150.** A l'échelon régional, le programme de coopération technique pour l'Afrique a été centré, dans les grandes lignes, sur les activités suivantes: renforcer la gestion des organisations d'employeurs; aider les organisations d'employeurs à soutenir le développement des petites entreprises (en particulier par le redressement de leur situation financière et la formation de leurs dirigeants) et à étendre la base formée par les petites entreprises affiliées aux organisations; intégrer le secteur informel au secteur formel; redéfinir les objectifs et les orientations stratégiques des organisations.
- 151.** Dans le cadre d'un projet financé par le DANIDA, un centre de formation a été créé au sein de l'organisation d'employeurs de Mauritanie, grâce auquel des entrepreneurs ont pu acquérir un savoir-faire et des connaissances, notamment en gestion d'entreprises. Au Mali, en Mauritanie et au Sénégal, les organisations d'employeurs ont créé, dans leur secrétariat, des cellules ayant pour rôle de fournir une aide spécialisée aux petites entreprises. Au Cap-Vert, au Bénin et au Kenya, une aide a été apportée aux organisations d'employeurs en 1999 pour qu'elles reconsidèrent de manière globale leur fonction, leur rôle et leurs prestations.
- 152.** En Asie, les principaux domaines de coopération technique ont été les suivants: renforcement des capacités en matière d'analyse des politiques et de lobbying, mise en place d'institutions, formation, gestion et développement des relations professionnelles et des ressources humaines. Une aide a été apportée dans ces domaines aux organisations d'employeurs de Chine, de Mongolie et du Viet Nam pour les encourager à jouer un rôle indépendant dans le cadre d'une économie de marché. Ces pays ont aussi reçu une aide dans les domaines du droit et des pratiques du travail et de la négociation collective.

⁵ Document GB.276/TC/4.

- 153.** Des programmes de renforcement des capacités en matière de relations professionnelles ont été organisés à l'intention des organisations d'employeurs de Thaïlande, d'Indonésie et du Pakistan. Aux Philippines, l'organisation d'employeurs a reçu une aide pour développer ses capacités dans le domaine de la recherche et dans celui de la formation. A Sri Lanka, des services de conseils ont été assurés avec le soutien d'un programme de formation financé par le DANIDA et portant sur la mise en valeur des ressources humaines dans le contexte d'une restructuration à l'échelon de l'entreprise. Sur le plan régional, plusieurs séminaires de formation portant sur la gestion des activités de direction ont été tenus en 1999.
- 154.** En Amérique latine, les programmes ont été centrés, par le biais de la formation du personnel et de la planification stratégique, sur le traitement des faiblesses, identifiées au préalable, des organisations d'employeurs, telles que la fragilité des bases institutionnelles, les problèmes de communication entraînant une incapacité de projeter une image cohérente et l'absence de planification à moyen et long terme. Parmi les autres activités visant à renforcer la base institutionnelle des organisations d'employeurs, une aide a été fournie aux organisations d'employeurs du Nicaragua et du Panama. Les organisations d'employeurs de la sous-région andine ont également bénéficié d'un programme portant sur le rôle des dirigeants et la communication. Au Guatemala et au Honduras, les employeurs ont reçu une aide et ont été associés à l'élaboration de propositions de réforme du Code du travail. Au Nicaragua, en Bolivie, en Equateur, au Pérou, au Paraguay et en Uruguay, les représentants des organisations ont été aidés dans leur réflexion sur les questions relatives à la mondialisation, parmi lesquelles les défis de la sécurité sociale et de la gestion novatrice.
- 155.** Aux Caraïbes, la coopération technique a été centrée principalement sur l'amélioration de la productivité dans l'entreprise, le développement des ressources humaines et les PME. Une table ronde sous-régionale a également été l'occasion d'un débat sur la mondialisation, la compétitivité, le développement des ressources humaines et les relations professionnelles.
- 156.** En Europe, des employeurs de Bosnie-Herzégovine et de Roumanie ont bénéficié de conseils sur la manière de créer une structure organisationnelle représentative. Dans des pays tels que la Bulgarie, la Croatie et l'Estonie, l'accent a été placé sur le développement de services pouvant susciter l'intérêt des entreprises.

Renforcer les organisations de travailleurs

- 157.** ACTRAV a mis en œuvre des programmes de formation et assuré des services de conseils visant spécifiquement à améliorer la participation et la contribution des organisations de travailleurs au développement. Ces activités ont permis d'accroître la participation des organisations de travailleurs aux consultations tripartites et les ont aidées à prendre une part plus active au débat sur les conséquences sociales des programmes d'ajustement structurel et de la mondialisation.
- 158.** En Afrique, d'importants projets de coopération technique portant sur le renforcement global des organisations de travailleurs ont été menés en Erythrée, en Ouganda, au Mozambique, en Afrique du Sud (travailleurs agricoles, législation du travail) et en Zambie (femmes en milieu rural). En outre, un séminaire régional s'est tenu sur le renforcement du tripartisme et du dialogue social. Des représentants syndicaux ont également reçu une formation visant à les faire participer activement aux projets concernant le dialogue social financés par la Belgique (PRODIAF et PRODIAL – Promotion du dialogue social dans les pays africains de langue portugaise).

- 159.** En Asie, le renforcement des capacités des syndicats s'avérait nécessaire dans des pays en transition tels que le Cambodge, la Chine, la République démocratique populaire lao, la Mongolie et le Viet Nam, où les syndicats ont besoin de pouvoir fonctionner efficacement dans une économie de marché. En Inde, en Mongolie, au Népal et à Sri Lanka, un projet financé par le DANIDA a aidé des syndicats à introduire dans leur organisation des concepts de gestion modernes et une planification stratégique. Les autres activités destinées à renforcer les syndicats ont touché à des domaines tels que l'organisation des travailleurs ruraux, les politiques syndicales concernant les travailleuses et l'utilisation des technologies modernes dans les syndicats, y compris les techniques d'apprentissage à distance.
- 160.** En Amérique latine et aux Caraïbes, le renforcement des capacités a visé la promotion du dialogue social auprès des syndicats dans les pays suivants: Costa Rica, Panama, Colombie, Venezuela, Bolivie, Pérou, Chili et Mexique. La Coordination des centrales syndicales du Cône Sud (CCSCS) a bénéficié d'un soutien technique pour renforcer la participation des syndicats aux organes tripartites du MERCOSUR. Au Venezuela, l'Institut national de la formation professionnelle (INFI) a été créé dans le cadre de ce programme. Une série de séminaires ont été organisés pour introduire des concepts de gestion modernes et une planification stratégique dans l'administration des organisations syndicales et pour former des formateurs dans le domaine du dialogue social, dans le cadre de projets financés par l'Espagne (AECI – Agence espagnole de coopération internationale) et l'Union européenne.
- 161.** Dans les Etats arabes, deux projets financés par le DANIDA ont aidé au renforcement global des syndicats libanais et à la formation de représentants syndicaux égyptiens à la négociation collective. En Europe centrale et orientale, trois projets financés par les Pays-Bas, la Norvège et la Finlande ont aidé au renforcement global des organisations de travailleurs et à l'introduction de nouveaux savoir-faire et de nouvelles capacités par le biais des technologies de l'information, en coopération avec le Centre de Turin.
- 162.** Grâce à un projet interrégional financé par l'Italie, ACTRAV s'est aussi lancé dans des activités visant à permettre aux syndicats de tirer parti des nouvelles technologies de la communication et à leur donner accès aux sources d'information, dont les bases de données du BIT.
- 163.** ACTRAV fournit aux syndicats une aide destinée à conseiller et aider les travailleurs appartenant aux catégories vulnérables et les travailleurs en situation précaire. En Afrique francophone et, en Asie, dans des pays de l'ANASE choisis à cet effet, des projets financés par le DANIDA et visant à renforcer les capacités des syndicats pour soutenir les travailleurs du secteur informel ont été lancés avec succès en 1998. Ces deux projets, conjointement à un colloque international de haut niveau sur l'organisation des travailleurs du secteur informel⁶, ont constitué les principaux efforts réalisés par ACTRAV dans ce domaine.
- 164.** L'aide aux organisations de travailleurs ruraux est une priorité majeure pour ACTRAV. Quatre projets – dont deux en Afrique, un en Asie et un en Amérique centrale – ont compté pour beaucoup dans l'aide fournie par ACTRAV aux travailleurs ruraux et aux femmes travaillant dans le secteur agricole.

⁶ Document GB.277/STM/5.

- 165.** De même, une attention particulière a été consacrée à l'aide aux travailleurs des zones franches d'exportation, où souvent les droits syndicaux fondamentaux sont sévèrement restreints et où la législation nationale est insuffisamment respectée.

Renforcer les gouvernements

- 166.** Un certain nombre de projets ont été mis en œuvre dans le but de renforcer les capacités des gouvernements pour créer un environnement favorable au dialogue social et pour participer au dialogue avec les employés du secteur public. Un soutien a été apporté à l'amélioration des cadres juridiques nationaux et à celle des cadres institutionnels.
- 167.** A l'échelon sous-régional, l'intérêt des pays d'Afrique francophone à présenter aux investisseurs un paysage réglementaire homogène en matière de droit du travail, parallèlement à l'harmonisation des politiques économiques, a conduit au financement, par la France, des activités de réforme du droit du travail que mène l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA, RAF/99/MO4/FRA).
- 168.** Dans le domaine de l'administration du travail, un projet conduit en Guinée, qui consiste à étudier l'administration centrale du ministère du Travail et de la Fonction publique et à renforcer et dynamiser la formation des cadres, a permis d'analyser la structure et le fonctionnement de divers organismes d'administration du travail; des projets similaires ont été menés au Sénégal, au Bénin et au Burkina Faso.
- 169.** Dans les Amériques, un projet pilote de modernisation de l'administration du travail en Amérique centrale (MATAC) est entré dans sa phase finale et couvre le Belize, le Costa Rica, la République dominicaine, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Panama.
- 170.** Les pays concernés ont reçu une aide à la réorganisation des ministères chargés de l'administration du travail, à l'amélioration de leur gestion et à la formation de leur personnel d'encadrement. Deux pays ont modifié la législation régissant leurs ministères avec la participation des partenaires sociaux.
- 171.** En Asie, un certain nombre de projets conjuguent réforme classique du droit du travail et réforme de l'administration du travail. L'exemple de l'Indonésie a déjà été mentionné. En Europe, un projet d'aide à la Bosnie-Herzégovine, financé par l'OIT et l'Italie, part du même principe.

Régions

Amériques

- 172.** Suite à la signature de la Déclaration sur la question sociale et le travail des chefs d'Etat des pays du MERCOSUR, l'OIT a fourni une aide à la Commission sociale et du travail, instituée en tant que mécanisme chargé d'appliquer et de promouvoir les droits en matière de travail dans le cadre du processus d'intégration de la sous-région concernée.

Afrique

- 173.** L'OIT a organisé un Colloque régional de haut niveau sur le dialogue social, en octobre 1999, à Addis Abeba, à la demande de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Organisation de l'unité africaine. Ce colloque, auquel ont assisté des délégations tripartites de 20 pays africains et des représentants des pays donateurs, a fait ressortir l'importance du dialogue social aussi bien comme un moyen que comme une fin en soi dans le processus du développement.

- 174.** Les programmes PRODIAP et PRODIAL mentionnés plus haut comptent parmi les principaux programmes mis en œuvre par l'OIT pour renforcer le dialogue social et le tripartisme. Ces programmes ont atteint un stade où il est désormais possible de tirer des leçons: une constatation importante, c'est que la volonté politique, de la part des plus hautes autorités nationales, de promouvoir le dialogue social et de respecter leurs engagements est essentielle à l'accomplissement de résultats durables. Cette volonté politique s'exprime en particulier à travers les actions suivantes: renforcement des capacités des fonctionnaires des ministères du Travail; consolidation et amélioration des mécanismes de consultation tripartite; négociation collective et règlement des conflits du travail; implication des partenaires sociaux dans la formulation de politiques économiques et sociales; affectation de ressources financières et logistiques aux structures de coopération tripartite.
- 175.** En Afrique sahélienne et en Afrique du Nord, PRODIAP aide les partenaires sociaux à relancer le dialogue social et à améliorer le fonctionnement de l'administration du travail.
- 176.** En Afrique centrale, où, à cause de la crise économique et de divers conflits, le fonctionnement des structures de dialogue social est presque au point mort, l'OIT s'attache à faciliter la discussion entre employeurs et travailleurs, ainsi qu'entre ces partenaires sociaux et le gouvernement.
- 177.** Au vu de l'action positive menée par la Commission sud-africaine de conciliation, de médiation et d'arbitrage (CCMA), et facilitée par le projet OIT/Suisse pour le dialogue social et par le Conseil national de développement économique et de la main-d'œuvre (NEDLAC), d'autres pays ont montré leur intérêt pour la création de structures analogues.

Asie

- 178.** Destinées à renforcer les capacités des partenaires sociaux en matière de dialogue social, un certain nombre d'activités d'éducation ouvrière ont été conduites, couvrant la plupart des pays en développement de la région. En général, ces programmes ont consisté en une aide à l'intégration des femmes au cœur des organisations de travailleurs et au renforcement de l'action et du soutien des syndicats aux travailleurs du secteur formel et du secteur informel. Par exemple, un projet d'échelon national a été réalisé avec succès en Inde, avec une répercussion sur l'augmentation des adhésions féminines, qui se chiffrent à environ 1 000 chaque année. Aujourd'hui, certains syndicats comptent au moins 60 à 70 pour cent de femmes parmi leurs membres. Les questions relatives à l'égalité entre les sexes ont été considérées avec sérieux, et d'authentiques comités de femmes font désormais partie des structures syndicales. Ces résultats sont le fruit des actions menées au moyen de divers programmes de formation pour permettre aux femmes de renforcer leur position au sein des organisations.
- 179.** Au Cambodge, le mouvement syndical a également été aidé dans plusieurs activités d'organisation des travailleurs au moyen d'un projet financé par le DANIDA. En conséquence, les effectifs syndicaux se sont accrus de plus de 10 pour cent; la négociation collective est pratiquée activement, et de nouveaux départements ont été créés à l'intention des adhérents. L'importance de l'encaissement des cotisations syndicales a été reconnue, ouvrant la voie à un futur mouvement syndical indépendant au Cambodge. En Mongolie, grâce à un financement CTBO, le renforcement des capacités des syndicats en matière de négociation collective s'est traduit par l'accroissement du nombre de conventions collectives et par les améliorations que celles-ci prévoient. En Indonésie, un projet portant sur la participation des syndicats à un programme de protection sociale se poursuit dans le but d'accroître la participation des partenaires sociaux à la surveillance d'un programme de prêt de la Banque mondiale mis en œuvre dans le pays.

- 180.** Les activités pour les travailleurs ont été conduites, pour l'essentiel, dans le cadre du projet interrégional financé par le DANIDA et visant à renforcer le rôle des organisations d'employeurs dans le domaine de la gestion et des prestations destinées aux adhérents, ainsi que la participation effective de ces organisations au système tripartite et à la formulation des politiques publiques. En Inde, ce projet a aidé les organisations d'employeurs à concevoir des politiques et des programmes visant à encourager l'égalité entre les sexes dans l'emploi et à accroître la participation des femmes dirigeantes.
- 181.** Un projet sous-régional visant à promouvoir le dialogue social sur le lieu de travail et couvrant les pays d'Asie du Sud et le Viet Nam (SAVPOT) est en cours depuis 1998. Entrées dans leur deuxième phase, ses activités portent principalement sur la consultation bipartite à l'échelon de l'entreprise. Un autre projet régional, qui concerne les relations professionnelles et la mondialisation, dans le cadre du programme OIT/Japon, se trouve dans sa dernière année de mise en œuvre.

Etats arabes

- 182.** Au Liban, un projet financé par le DANIDA, et conçu dans le but de renforcer les capacités des organisations de travailleurs en matière d'éducation ouvrière, a été mis en œuvre et réalisé.
- 183.** En ce qui concerne les activités pour les employeurs, les efforts réalisés se sont portés principalement sur le renforcement du rôle des organisations d'employeurs dans le développement du secteur privé.
- 184.** Dans le domaine de l'administration du travail, un programme visant à renforcer les capacités d'organisation et de gestion du Département du travail de l'Autorité palestinienne a été mis en œuvre en vue d'y améliorer la planification et la politique d'évaluation.

5. Egalité entre les sexes

- 185.** La politique de l'OIT en matière d'égalité entre les sexes a deux facettes: d'une part, cette question est prise en compte dans tous les programmes, y compris les projets et les activités de coopération technique, et, d'autre part, des interventions ciblées visant soit les femmes, soit les hommes, soit les deux, sont mises en place pour gommer les disparités qui existent dans ce domaine et, ce faisant, venir à bout de la discrimination passée. Les activités pratiques suivantes sont mises en avant.

Les femmes et la pauvreté

- 186.** Un nombre croissant de projets de lutte contre la pauvreté ont pour objet de réduire les conséquences sociales des réformes et de la restructuration économiques, des crises financières et économiques, des conflits et des catastrophes naturelles. Certains programmes ont été réorientés avec une très grande souplesse, tant sur le plan thématique que géographique. Ainsi, par exemple, les femmes victimes de la crise asiatique sont devenues un groupe cible particulier. De même, lorsqu'un conflit arrive à son terme, les activités menées dans ce contexte se diversifient, et l'attention qui auparavant était centrée sur les combattants est alors transférée sur les ménages, des programmes incluant les femmes et les enfants étant mis en place.
- 187.** Le Programme mondial sur les stratégies et les techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté (STEP) cherche à étendre les mesures de protection sociale novatrices en faveur des groupes les plus vulnérables et à en faire bénéficier les travailleurs et les travailleuses

insuffisamment protégés par les services sociaux existants. Le principal enseignement à tirer des activités du programme STEP est qu'il faut prendre en compte les femmes dès le début du processus de planification si l'on veut éviter qu'elles ne deviennent de plus en plus invisibles à chaque étape supplémentaire. La politique du programme STEP concernant les femmes est de faire en sorte que tous les membres du personnel soient conscients des questions liées à l'égalité entre les sexes, de définir et de mettre au point des indicateurs permettant de dresser un bilan des activités menées dans ce domaine et de suivre de très près le processus d'intégration des questions relevant de cet aspect.

- 188.** Dans le cadre de l'ancien Programme international pour les petites entreprises (ISEP), les services étaient fournis dans le but d'améliorer la conception et l'efficacité des programmes de développement d'entreprises destinés aux femmes dans les pays arabes ainsi que dans les pays africains et européens sortant d'un conflit.

Education et formation des femmes

- 189.** En Amérique latine, un programme régional sur le renforcement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle des femmes disposant de faibles revenus, financé par la Banque interaméricaine de développement, a démarré en 1998. Il se caractérise par la systématisation et la diffusion d'informations et de documents sur le sujet; par la fourniture de services consultatifs techniques aux instituts nationaux de formation professionnelle concernés; et par la coopération entre les services concernés du BIT et les institutions spécialisées dans les questions d'égalité entre les sexes et d'emploi au niveau national.

Les femmes et l'économie

- 190.** Des plans d'action nationaux ont été mis au point dans plusieurs pays, dans le cadre du Programme international pour des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité pour les femmes; certaines de ces activités ont pour objet de faire en sorte que les emplois productifs exercés par les femmes fassent régresser le travail des enfants, ainsi que de lutter contre la traite des femmes et des enfants qui aboutit aux pires formes d'exploitation par le travail et de déboucher sur une amélioration générale du bien-être familial et un recul de la pauvreté.
- 191.** Le Programme interrégional sur la promotion de l'emploi en faveur des femmes dans le contexte de la réforme et de la restructuration économiques traite de l'impact de la mondialisation économique sur les travailleuses. Ce programme a permis d'accroître la sensibilisation, la compréhension et la connaissance des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des associations de défense des femmes et d'autres organisations non gouvernementales quant à l'impact de la restructuration sur l'emploi dans l'optique de la sexospécificité.

Pouvoir et prise de décisions par les femmes

- 192.** Les activités de formation menées dans le cadre du projet interrégional de promotion des femmes dans le secteur privé par le biais des organisations d'employeurs ont aidé les femmes entrepreneurs et celles travaillant dans des sociétés à avoir une meilleure image d'elles-mêmes et davantage confiance en leurs possibilités et les ont encouragées à relever des défis et à se battre pour leur avancement. Le projet appelait également l'attention sur les conventions fondamentales de l'OIT traitant des questions d'égalité en matière d'emploi et recommandait la ratification de ces conventions aux membres des organisations nationales d'employeurs.

193. Les projets visant à accroître le pouvoir des femmes par le syndicalisme tournent autour de quelques stratégies combinées, à savoir: sensibiliser les dirigeants syndicaux hommes et femmes à cette question; renforcer les capacités structurelles; inciter, par la formation, les militantes syndicalistes à jouer un rôle de leader; faire en sorte que les femmes participent à toutes les activités lancées dans le cadre de ce projet et en tirent bénéfice. Dans cette optique, entre 1995 et 1999, un projet régional d'éducation ouvrière, visant à renforcer l'action des syndicats en faveur des femmes en vue d'éliminer le travail des enfants, a été mis en œuvre dans certains pays du sud-est asiatique.

Droits fondamentaux des femmes

194. Le projet de formation et de diffusion de l'information sur les droits des travailleuses, qui était mené dans neuf pays depuis 1996 (Chine, Egypte, Hongrie, Mali, Inde, El Salvador, Suriname, Viet Nam et Zimbabwe), s'est achevé en mars 1999. Ce projet a mis en évidence la nécessité de construire une base de connaissances sur les droits des travailleuses dans les Etats Membres de l'OIT et les organisations partenaires du point de vue des normes internationales du travail. Le consensus tripartite a été très large en ce qui concerne les questions prioritaires dans le domaine de la promotion des femmes en matière d'emploi et a fort utilement contribué à la conception et à la mise en œuvre de plans d'action nationaux dans le cadre du suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995).

Les femmes et l'environnement

195. A cet égard, l'accent est mis sur la sécurité en cas de métiers dangereux, la lutte contre les maladies professionnelles et l'amélioration de la productivité et de l'environnement de travail. On a entrepris des activités dans les domaines suivants: sensibilisation, formation d'instructeurs et organisation d'ateliers destinés aux entrepreneurs d'un secteur donné, en Asie (Mongolie et Philippines), en Afrique (Ghana, Maurice, Nigéria, Ouganda, Seychelles et République-Unie de Tanzanie) et en Amérique centrale et du Sud (Chili, Costa Rica, El Salvador, Haïti et Uruguay).

Les fillettes

196. L'IPEC adopte une démarche à la fois préventive et curative et met en place des actions immédiates visant les pires formes de travail des enfants. Dans l'optique de l'égalité entre les hommes et les femmes, les partenaires principaux reçoivent des informations leur permettant de mieux comprendre la condition particulière des fillettes, ainsi que les liens existant entre le travail des enfants et l'emploi des femmes.

Renforcement des organisations d'employeurs et de travailleurs

197. La coopération technique visant à renforcer les organisations d'employeurs et de travailleurs attache une attention particulière aux questions d'égalité entre hommes et femmes. ACT/EMP a organisé trois programmes sur ce thème au Kenya, au Pérou et aux Seychelles et a mis au point une série d'indicateurs permettant aux spécialistes sur le terrain de mesurer les changements positifs. L'éventail des diverses interventions dans le domaine des capacités institutionnelles, de l'élaboration des politiques, de la représentation, de la diffusion de l'information et des initiatives de formation spécifique donne un aperçu de ce que certaines organisations d'employeurs ont déjà réalisé dans le cadre de projets liés à l'égalité entre les sexes et dont on peut s'inspirer pour des projets en cours ou à venir.

198. La prise en compte des femmes dans le programme de coopération technique d'ACTRAV a été un des objectifs prioritaires de ce service. Si dans certains cas il s'est avéré plus approprié de mettre au point des activités concernant spécifiquement les femmes, le programme s'est en général efforcé d'augmenter autant que possible la participation active des travailleuses et de tenir compte du principe d'égalité entre les sexes dans toutes ses activités. En outre, des efforts ont été faits pour que les femmes soient représentées comme il convient dans toutes les activités liées à ces projets. Le personnel engagé au titre de projets est tenu de réunir systématiquement des données sur la participation des femmes à toutes les activités. D'importants progrès ont été constatés non seulement en ce qui concerne le projet destiné aux femmes des zones rurales du sud de l'Inde, mais également en ce qui concerne les projets d'application plus générale. Bien qu'insuffisante, la participation des femmes à la mise en œuvre des projets s'est accrue dans presque tous les cas.

6. Centre de Turin

199. Le volume total des activités de formation assurées par le Centre de Turin s'est élevé à environ 25,9 millions de dollars des Etats-Unis en 1999, contre 22,5 millions de dollars des Etats-Unis en 1998. Le nombre des participants aux programmes de formation s'est également accru, passant de 6 523 en 1998 à 8 070 en 1999; 1 713 participants venaient d'Afrique, 759 des Amériques, 1 195 d'Asie et du Pacifique, 622 d'Etats arabes, 2 650 d'Europe (UE), 779 du reste de l'Europe et 713 étaient des fonctionnaires internationaux. Plus de 37 pour cent des participants étaient des femmes. Le nombre de jours/participant est passé de 70 562 en 1998 à 117 459 en 1999, ce qui constitue une nette augmentation du programme; les prévisions pour 2000 semblent indiquer la même tendance. En 1999, les 8 070 participants étaient originaires de quelque 170 pays Membres différents.

200. Au cours de la même année, le Centre a réorganisé son service de formation de façon à davantage harmoniser les programmes d'enseignement et à s'assurer de leur pertinence vis-à-vis des objectifs stratégiques de l'OIT. En 1999, le nombre de participants par objectif stratégique a été le suivant: objectif stratégique I – 518; objectif stratégique II – 4 888; objectif stratégique III – 285; objectif stratégique IV – 706; programme intersectoriel – 1 044; Ecole des cadres des Nations Unies – 629.

201. Cent trente-sept des 385 activités de formation assurées en 1999 (soit 36 pour cent du total) ont été réalisées sur le terrain en collaboration avec les bureaux de l'OIT, les équipes multidisciplinaires et/ou les organismes de formation nationaux. Les critères en fonction desquels les activités ont lieu sur le campus de Turin ou en dehors de ce campus sont essentiellement liés à la rentabilité de l'opération, à l'origine et au niveau des participants et au contenu du programme. Le Centre offre un nombre limité, mais croissant, de projets de formation à distance dispensée par le biais des techniques de l'information. Ce nouveau service lui permet d'atteindre des participants qui ne disposent pas du temps ou des ressources nécessaires à de longs séjours de formation à l'étranger.

202. La mise en œuvre du programme de formation du Centre a été rendue possible grâce à divers mécanismes de financement tels que l'octroi de dons par des organismes multilatéraux et bilatéraux, la participation à des appels d'offres internationaux, et les contributions directes des pays bénéficiaires. Par exemple, de vastes programmes de formation ont été financés ou cofinancés directement par les gouvernements et institutions nationales de pays comme la Chine, la Fédération de Russie, l'Egypte, le Brésil et l'Argentine. Le Centre a également adopté une politique systématique d'utilisation des ressources – notamment celles provenant d'Italie et de l'OIT – comme capitaux d'amorçage pour créer de nouvelles activités. Grâce à ces divers moyens de financement, le Centre tente de conserver un équilibre entre les exigences du marché et la diffusion des

principes et des politiques de l'OIT. On trouvera dans le tableau ci-après une répartition des recettes par source de financement, en 1999.

Source de financement	(En milliers de dollars E.-U.)
OIT/CTBO	3 932
OIT (autres)	43
OIT/PNUD	510
PNUD	200
Nations Unies (autres)	1 121
Banque mondiale	854
Italie (ministère des Affaires étrangères)	4 578
Italie (autres)	1 928
Autres donateurs (institutions multilatérales et bilatérales)	3 840
Union européenne	5 393
Fonds fiduciaire direct	1 573
Divers	1 933
Total	25 905

203. Il est difficile de fournir un récapitulatif complet des quelque 400 activités de formation assurées par le Centre chaque année. La plupart d'entre elles ne durent que quelques semaines, même si le Centre organise parfois quelques projets de formation de longue durée. Les projets de ce type réalisés en 1999 et 2000 ont notamment pour thèmes:

- la promotion des normes internationales du travail et des droits de l'homme (Pakistan, financé par NORAD; Albanie, financé par l'Italie);
- les politiques concernant l'emploi et le marché du travail (Algérie, financé par le PNUD; Italie, financé par l'Union européenne);
- la gestion de systèmes et d'organismes de formation professionnelle (Maroc, financé par l'Italie; Autorité palestinienne, financé par l'Italie; Yémen, financé par la Banque mondiale; Mozambique, financé par l'Italie; Fédération de Russie, financé par la communauté flamande de Belgique; Italie, financé par l'Union européenne);
- la gestion de fonds d'investissement sociaux (Italie, financé par l'Union européenne; Europe centrale, financé par l'Union européenne);
- la lutte contre l'exclusion sociale (Italie, financé par l'Union européenne);
- le développement économique local (Amériques et Afrique, financé par divers parrains);
- le développement des petites et moyennes entreprises (Viet Nam, financé par les communautés flamande et wallonne de Belgique; Cambodge et République démocratique populaire lao, financé par la communauté wallonne de Belgique; Mozambique, financé par l'Italie; Autorité palestinienne, financé par l'Italie, l'OIT et la communauté wallonne de Belgique; Chili, financé par la communauté flamande de Belgique);

- les activités des employeurs (Etats baltes, financé par la communauté flamande de Belgique);
- le dialogue social (Brésil, financé par le Brésil);
- la gestion des marchés publics (Europe centrale, financé par l'Union européenne).

204. Entre 1999 et 2000, le Centre a rationalisé ses procédures d'évaluation. Quatre niveaux d'évaluation sont pris en compte:

- a) réaction: degré de satisfaction des participants à la formation;
- b) apprentissage: compétences acquises ou améliorées;
- c) comportement: application par les bénéficiaires des compétences acquises;
- d) impact: répercussions de l'amélioration des qualifications des bénéficiaires de la formation sur l'efficacité générale des organisations qui les emploient.

205. En règle générale, évaluer l'impact de la formation n'est pas chose aisée, car ce n'est qu'à moyen ou à long terme que les résultats commencent à être visibles, et il est en outre difficile de déterminer exactement l'influence de la formation au milieu de la variété d'autres variables qui ont elles aussi une incidence sur l'efficacité et les capacités des organisations concernées. Cependant, la longue expérience du Centre, vieille de plus de trente ans, permet de déceler un certain nombre de facteurs qui sont déterminants pour l'efficacité de la formation. Ce sont notamment:

- a) l'adéquation et l'adaptation des objectifs, du contenu et des méthodes de formation au profil, aux besoins et à la situation des bénéficiaires;
- b) la sélection rigoureuse des personnes visées par la formation;
- c) les conditions générales qui entourent la formation;
- d) l'utilisation de méthodes aptes à stimuler la participation active et les échanges d'idées entre stagiaires de formation;
- e) l'engagement et l'aptitude de l'organisation bénéficiaire à faire bon usage des compétences individuelles acquises grâce à la formation;
- f) l'engagement et l'aptitude de l'organisme de formation à venir en aide aux stagiaires, une fois la formation terminée, pour l'application des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation.

7. Enseignements tirés

206. Bien que le récapitulatif des activités de coopération technique par secteur et par région soit dans une large mesure descriptif, il précise pour nombre de cas l'impact de l'activité, dans quelle mesure les objectifs ont été atteints ou non, ainsi que les bons et les mauvais éléments. A partir de ces informations et de celles fournies par les secteurs et les régions, des enseignements ont été tirés de la mise en œuvre de la coopération technique. Les points présentés ci-après ne constituent pas une liste ou une énumération exhaustive de ces enseignements mais simplement une base de discussion dont s'inspirera la commission dans le cadre de ses travaux continus sur l'évaluation et l'examen des projets et sur les liens entre les enseignements pratiques et l'élaboration de politiques.

Collaboration, communication et partenariat au sein de l'OIT

207. Il importe d'entretenir des liens étroits en matière de coopération, de communication et de partenariat entre le siège et les bureaux extérieurs, depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre, en passant par la planification des projets si l'on veut que les équipes multidisciplinaires ou celles du siège fournissent un appui technique ponctuel et régulier aux programmes et projets envisagés. D'une part, cela favorise un partage fructueux et collégial des connaissances et des compétences entre employés du siège et employés sur le terrain et, d'autre part, cela fait naître une volonté commune de réussir le projet. Ce type de partenariat est plus fréquent et plus poussé dans les pays où *a)* il existe une équipe multidisciplinaire; *b)* des spécialistes peuvent, compte tenu de leur charge de travail et de leurs autres engagements, consacrer du temps au projet; et *c)* les administrateurs de programme dans les bureaux de zone (notamment là où il n'existe pas d'équipe multidisciplinaire) ont la formation et l'expérience voulues pour appuyer le projet en question.

Caractéristiques des projets

208. Les projets concernant des problèmes sociaux qui intéressent directement les mandants ont plus de chances d'aboutir et d'obtenir l'engagement voulu de la part des organismes de contrepartie et des bénéficiaires. La coopération technique doit par conséquent apporter une réponse appropriée à des besoins clairement définis et bien documentés. A cet égard, les enquêtes initiales devraient dans la mesure du possible tendre à déterminer les conditions et les besoins existants.

209. Les programmes destinés à créer des emplois donnent généralement de meilleurs résultats lorsqu'ils s'appuient sur des études sérieuses d'identification des débouchés économiques auxquelles ont activement participé les autorités de développement locales ou régionales, les acteurs des secteurs public et privé, ainsi que les bénéficiaires eux-mêmes.

210. Les projets polyvalents sont en général particulièrement efficaces lorsqu'il s'agit de traiter les questions d'égalité entre hommes et femmes dans le domaine de l'emploi et des conditions de travail. Ces projets portent habituellement sur des thèmes tels que: renforcement des capacités institutionnelles, assistance directe fournie aux femmes bénéficiaires du projet, collecte d'informations relatives aux enseignements tirés et diffusion de ces informations.

211. Du fait de la rapide mondialisation de l'économie et des marchés, de la déréglementation nationale, de la privatisation, des programmes d'ajustement structurel et de leur impact sur les organisations de travailleurs et le fonctionnement de ces dernières, il faut continuellement revoir l'orientation et les stratégies visant à aider les syndicats. C'est pourquoi, bien qu'ils soient solidement ancrés dans la réalité, les programmes de coopération technique doivent être flexibles, aptes à viser de nouveaux objectifs et à s'adapter à l'évolution de la situation. Il faut pour cela améliorer l'interaction et les échanges entre les diverses activités et mettre davantage l'accent sur les thèmes transversaux.

Elaboration et conception de projets

212. Pour qu'un projet aboutisse, donne des résultats et atteigne les objectifs visés, il faut qu'il ait été convenablement conçu. Les objectifs doivent être revus attentivement pour ne pas tendre vers des buts utopiques. Les modalités de mise en œuvre doivent être définies avec précision pour que tous les participants aient une vision claire de leurs rôles et de leurs

responsabilités. Pour éviter d'éventuels malentendus et lacunes d'information, les documents du projet devraient être examinés par tous les organismes de contrepartie avant d'être présentés sous leur forme finale aux donateurs intéressés.

- 213.** Il faudrait, lors de l'établissement des budgets, prévoir des ressources suffisantes pour la gestion des projets.
- 214.** Le BIT devrait être capable de réagir avec promptitude et professionnalisme à toute demande d'élaboration et de conception de projet. A cet égard, trois facteurs sont déterminants:
- une communication et une coopération efficaces entre les bureaux de zone et les experts techniques;
 - une étroite collaboration entre les acteurs sur le terrain et les secteurs techniques;
 - l'existence de fonds destinés à l'élaboration de programmes.
- 215.** Une assistance demeure nécessaire pour renforcer la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs à la coopération technique, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de programmes. Une participation accrue de leur part ainsi que de la part des organisations non gouvernementales à l'élaboration de propositions de projets et à la rédaction de rapports d'activité diminuerait la charge de travail du personnel du BIT et des coordinateurs nationaux de projets et permettrait de réduire les délais d'approbation et de mise en œuvre des projets.

Personnel engagé au titre de projets

- 216.** Les coordinateurs nationaux de projets et les conseillers techniques principaux devraient non seulement posséder des compétences techniques, mais également avoir des aptitudes dans le domaine de l'organisation ainsi que dans celui du développement de réseaux efficaces avec tous les acteurs locaux.
- 217.** Il importe de pouvoir désigner ces responsables très rapidement pour que le délai entre l'approbation d'affectation de fonds au projet et le lancement de ce dernier soit le plus court possible. A cet égard, il faudrait tenir à jour une liste plus élaborée des candidats potentiels avec, éventuellement, une répartition par secteur technique et par région, tant sur le plan international que national.
- 218.** Les coordinateurs de projets nationaux ainsi que les conseillers techniques principaux devraient travailler en étroite collaboration avec les bureaux de zone de l'OIT concernés et, si possible, devraient être installés dans les mêmes locaux.
- 219.** Les experts ainsi que le personnel engagés au titre de la coopération technique devraient être parfaitement informés, notamment à propos de l'Organisation, de son mandat, de ses priorités et de ses moyens d'action.

Processus de mise en œuvre et viabilité

- 220.** Au niveau mondial comme national, la coopération technique devrait s'inscrire dans une perspective à long terme (définie dans le cadre d'une planification stratégique) et favoriser un processus cumulatif plutôt que de juxtaposer des interventions individuelles en réponse à des besoins ponctuels.

- 221.** Lorsque les partenaires de projets réalisés par l'OIT ont le sentiment d'être partie prenante à ces projets, cela favorise grandement la réussite et la durabilité desdits projets. Il faudrait davantage adopter une approche interdisciplinaire pour satisfaire les besoins des mandants de façon plus globale.
- 222.** Les programmes de coopération technique ont généralement un meilleur impact lorsque le mandant investit également dans le programme. Ainsi, par exemple, l'importante contribution financière apportée par les organisations d'employeurs d'Amérique latine au programme de formation annuel qui leur est destiné est une incitation pour les participants à utiliser les connaissances et les compétences acquises. Lorsque l'on persuade les organisations d'employeurs de recruter du personnel dans certains types de programmes, tels que des programmes de formation, cela augmente les chances pour le projet d'avoir un impact et garantit sa durabilité.
- 223.** Le suivi des programmes et des projets est essentiel pour leur durabilité. Il convient de mettre au point et d'utiliser des instruments appropriés tels que des indicateurs et des objectifs à atteindre pour enregistrer les changements et évaluer l'impact des projets et des programmes.
- 224.** La difficulté à obtenir des fonds de donateurs pour prolonger certains projets de phases complémentaires propres à garantir qu'ils auront des effets durables entraîne souvent une perte d'élan et d'intérêt de la part des organisations de contrepartie. Il faut dès les premières étapes déployer davantage d'efforts, y compris sur le plan stratégique, pour définir un plan d'action pour un suivi efficace du projet si l'on veut obtenir des résultats durables.

IV. Conclusions

- 225.** Le programme de coopération technique de l'OIT a beaucoup évolué au cours des 18 derniers mois. Une nouvelle orientation stratégique du programme, s'appuyant sur la résolution et les conclusions relatives au rôle de l'OIT en matière de coopération technique adoptées par la Conférence internationale du Travail en juin 1999, a été définie. Le processus de budgétisation stratégique contribue à faire en sorte que toutes les activités de l'Organisation, indépendamment de leurs sources de financement, soient définies de manière cohérente et globale. Cela suppose que l'on réexamine la façon dont les priorités sont fixées et que l'on fasse des efforts concertés pour faire concorder les besoins et les exigences aux niveaux national, régional et sous-régional avec les objectifs stratégiques de l'Organisation. Dès le début 2000, des consultations ont eu lieu entre les bureaux extérieurs et le siège pour mettre en place conjointement des programmes.
- 226.** La nette augmentation des approbations pour la réalisation d'activités liées au travail des enfants et à la Déclaration relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail a constitué une évolution majeure. Auparavant, les activités de coopération technique portaient essentiellement sur le chômage et la pauvreté, mais aujourd'hui les projets dans le domaine des normes et des principes et droits fondamentaux au travail modifient la répartition des ressources extrabudgétaires. Cette tendance devrait s'accroître au cours de l'année à venir. Compte tenu de cette évolution, il faut développer les compétences en conception et gestion de projets dans ces nouveaux domaines, de même que prévoir des services d'appui appropriés tant au siège que dans les bureaux extérieurs. Le Bureau examine ces questions, qui ont une incidence sur les prestations et la viabilité du programme de coopération technique dans son ensemble.
- 227.** L'un des aspects de cette évolution réside dans la contribution toujours plus grande des partenaires multilatéraux et bilatéraux au financement des projets et la contraction des

ressources provenant du PNUD, facteurs qui ont des répercussions sur la gestion du programme de coopération technique. Il faudra procéder à des ajustements concernant les méthodes de travail et les communications entre le siège et les bureaux extérieurs, ainsi que dans les bureaux extérieurs eux-mêmes pour leur participation au bilan commun de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

- 228.** Il importe par-dessus tout d'améliorer au cours de l'année à venir le taux d'exécution de la coopération technique et d'accorder une attention plus grande à l'évaluation des projets dans ce domaine. A ce titre, il est prévu de fournir davantage d'informations sur les résultats des divers travaux d'évaluation entrepris au cours de la période considérée dans les prochains rapports annuels.

Genève, le 10 octobre 2000.

Annexe I

Dépenses engagées au titre des programmes de coopération technique de l'OIT, 1997-1999 (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars)

A. Par source de financement

Source de financement	1997		1998		1999		1999/98 % +/-
	\$ E.-U.	%	\$ E.-U.	%	\$ E.-U.	%	
Ressources extrabudgétaires							
PNUD ¹	31 225	28,8	24 592	26,2	17 381	17,9	-29,3
Fonds fiduciaires ² et financement multi-bilatéral ³	54 023	49,9	57 179	61,0	56 855	58,5	-0,6
FNUAP ⁴	5 366	5,0	4 484	4,8	3 935	4,1	-12,3
Sous-total	90 614	83,6	86 255	92,0	78 170	80,5	-9,4
Budget ordinaire (CTBO)	17 749	16,4	7 487	8,0	18 972	19,5	153,4
Total *	108 363	100,0	93 742	100,0	97 142	100,0	3,6

¹ Y compris les projets exécutés par d'autres organisations mais auxquels l'OIT est associée (7 855 449 dollars en 1997, 6 680 836 dollars en 1998 et 5 396 722 dollars en 1999). Y compris les projets SPPD (2 283 057 dollars en 1997, 1 992 743 dollars en 1998 et 2 291 963 dollars en 1999). A l'exclusion des projets STS (1 247 214 dollars en 1997, 852 815 dollars en 1998 et 922 711 dollars en 1999). ² Y compris: a) les fonds déposés par les gouvernements bénéficiaires; b) les dépenses remboursables effectuées au titre de programmes comme le PNUD, l'UNICEF, le HCR, etc.; c) les banques de développement. ³ Programmes multi-bilatéraux, y compris les programmes d'experts associés. ⁴ Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population.

B. Par région géographique

Région	1997		1998		1999		1999/98 % +/-
	\$ E.-U.	%	\$ E.-U.	%	\$ E.-U.	%	
Afrique	42 077	38,8	35 357	37,7	33 835	34,8	-4,3
Asie et Pacifique ¹	23 500	21,7	19 339	20,6	19 489	20,1	0,8
Amérique latine et Caraïbes	13 280	12,3	12 727	13,6	13 805	14,2	8,5
Etats arabes, Moyen-Orient	4 083	3,8	2 341	2,5	4 340	4,5	85,4
Europe ²	6 804	6,3	5 238	5,6	6 852	7,1	30,8
Niveaux interrégional et mondial	18 619	17,2	18 739	20,0	18 821	19,4	0,4
Total *	108 363	100,0	93 742	100,0	97 142	100,0	3,6

¹ Y compris l'Afghanistan et la République islamique d'Iran. ² Y compris Israël.

* Le total pour 1999 comprend des dépenses supplémentaires estimées à 2,69 millions de dollars engagées par le PNUD et notifiées à l'OIT après la clôture des comptes pour l'année 1999.

C. Par taux d'exécution et région (financement extrabudgétaire seulement)

Région	1998				1999			
	Dotations	Dépenses	% (dépenses)	Taux d'exécution %	Dotations	Dépenses	% (dépenses)	Taux d'exécution %
Afrique	57 029	32 920	38,2	57,7	56 378	28 160	36,0	49,9
Asie et Pacifique ¹	31 020	17 840	20,7	57,5	32 735	15 560	19,9	47,5
Amérique latine et Caraïbes	20 455	11 096	12,9	54,2	17 755	10 204	13,1	57,5
Etats arabes, Moyen-Orient	4 538	1 868	2,2	41,2	4 756	3 012	3,9	63,3
Europe ²	7 672	4 757	5,5	62,0	8 619	5 221	6,7	60,6
Niveaux interrégional et mondial	29 910	17 775	20,6	59,4	33 071	16 013	20,5	48,4
Total *	150 624	86 255	100,0	57,3	153 313	78 170	100,0	51,0

¹ Y compris l'Afghanistan et la République islamique d'Iran. ² Y compris Israël.

* Le total pour 1999 comprend des dépenses supplémentaires estimées à 2,69 millions de dollars engagées par le PNUD et notifiées à l'OIT après la clôture des comptes pour l'année 1999.

Annexe II

Répartition des dépenses engagées par l'OIT au titre de la coopération technique par type d'assistance/apport, 1998-99 (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars)

Type d'assistance/apport	1998		1999		1999/98 % +/-
	\$ E.-U.	%	\$ E.-U.	%	
Experts	29 710	31,7	26 233	27,0	-11,7
Autres catégories de personnel ¹	25 048	26,7	25 458	26,2	1,6
Formation ²	16 016	17,1	23 303	24,0	45,5
Matériel	6 477	6,9	3 342	3,4	-48,4
Sous-traitance	11 386	12,1	8 803	9,1	-22,7
Services divers	5 106	5,4	7 313	7,5	43,2
Total*	93 742	100,0	97 142	100,0	3,6

¹ Experts nationaux, collaborateurs extérieurs, personnel de projet recruté sur le plan local, Volontaires des Nations Unies et autres dépenses de personnel. ² Essentiellement les bourses, les séminaires et la formation en cours d'emploi.

* Le total pour 1999 comprend des dépenses supplémentaires estimées à 2,69 millions de dollars engagées par le PNUD et notifiées à l'OIT après la clôture des comptes pour l'année 1999, et qui ne peuvent être réparties par type d'assistance/apport.

Annexe III

**Répartition des dépenses engagées en 1999¹,
au titre de la coopération technique, par domaine
d'activité et par source de financement**
(à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars)

Domaine d'activité	Montant des dépenses				Total 1999	Total correspondant pour 1998	1999/98 % +/-
	Budget ordinaire	PNUD	FNUAP	Fonds fiduciaires et programmes multi-bilatéraux			
Programme							
<i>Normes internationales du travail</i>							
Direction du département	970			121	1 091	456	139,4
Application des normes	237			190	427	271	57,8
Liberté syndicale	140				140	62	125,9
Egalité et droits de l'homme	181			709	890	563	58,3
Information en droit social	30			24	53	1	5241,3
Sous-total	1 558			1 045	2 603	1 352	92,4
<i>Emploi et formation</i>							
Direction du département	5 199	257		1 673	7 129	2 469	188,7
Réadaptation professionnelle	35	723		1 651	2 409	2 547	-5,5
Coopération technique	334	4 732		2 506	7 573	9 531	-20,5
Sous-total	5 568	5 712		5 830	17 110	14 548	17,6
<i>Développement des entreprises et coopératives</i>							
Direction du département	577	1 835		1 191	3 603	2 673	34,8
Développement de l'esprit d'entreprise et formation à la gestion	46	1 839		5 744	7 629	12 046	-36,7
Coopératives	358	1 472		3 123	4 953	6 255	-20,8
Hôtellerie et tourisme	17				17	34	-51,5
Sous-total	998	5 146		10 058	16 203	21 009	-22,9
<i>Relations professionnelles et administration du travail</i>							
Direction du département	952	1			953	637	49,5
Législation du travail et relations professionnelles	352	13		1 936	2 302	2 001	15,0
Administration du travail	240	16		1 917	2 172	2 011	8,0
Sous-total	1 544	30		3 853	5 427	4 649	16,7

Domaine d'activité	Montant des dépenses				Total 1999	Total correspondant pour 1998	1999/98 % +/-
	Budget ordinaire	PNUD	FNUAP	Fonds fiduciaires et programmes multi-bilatéraux			
<i>Conditions et milieu de travail</i>							
Direction du département ²	728			10 988	11 716	11 042	6,1
Sécurité et santé au travail				617	617	1 024	-39,7
Conditions de travail et activités de bien-être	30		21	201	251	453	-44,5
Information sur la sécurité et la santé				241	241	337	-28,5
PIACT	899				899	304	195,6
Sous-total	1 656		21	12 047	13 724	13 160	4,3
<i>Activités sectorielles</i>							
Direction du département	112				112	64	76,0
Activités industrielles	141			321	462	429	7,7
Industries maritimes	85			267	352	564	-37,6
Employés	121				121	39	211,0
Sous-total	459			588	1 047	1 096	-4,5
<i>Sécurité sociale</i>	455	914	126	3 142	4 637	3 286	41,1
<i>Bureau de statistique</i>	151	226		148	525	429	22,2
<i>Politiques de développement</i>	887	4 313	3 677	6 953	15 831	18 720	-15,4
<i>Institut</i>				64	64	35	82,6
<i>Activités pour les employeurs</i>	1 382			1 400	2 782	1 726	61,2
<i>Activités pour les travailleurs</i>	3 894			5 749	9 643	7 249	33,0
<i>Divers</i> ³	418	240		4 198	4 856	6 483	-25,1
Dépenses totales des programmes de coopération technique en 1999 *	18 972	17 381	3 935	56 855	97 142		3,6
Dépenses totales des programmes de coopération technique en 1998	7 487	24 592	4 484	57 179		93 742	

¹ La répartition par domaine technique a été réalisée sur la base de l'ancienne structure des programmes. Le nouveau système de présentation des rapports sera prêt pour le prochain rapport qui sera soumis à la Commission de la coopération technique lors de sa session de novembre 2001.

² Montant principalement engagé par l'IPEC. Comprend les projets administrés par les bureaux régionaux, les équipes multidisciplinaires, etc., dans différents domaines techniques.

* Le total pour 1999 comprend des dépenses supplémentaires estimées à 2,69 millions de dollars engagées par le PNUD et notifiées à l'OIT après la clôture des comptes pour l'année 1999, et qui ne peuvent être réparties par type d'activité.

Annexe IV

Répartition, par pays et par zone, des dépenses engagées par l'OIT en 1999¹ au titre de la coopération technique (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars)

Pays ou territoire <i>(ordre alphabétique anglais)</i>	Budget ordinaire	PNUD (agent d'exécution principal)	PNUD (agent d'exécution associé)	FNUAP	Fonds fiduciaires	Total
Afrique						
Programmes régionaux	2 283	885	147		6 146	9 461
Algérie	39		123			162
Angola	2	768	83		77	931
Bénin	81		8		186	275
Botswana	37			135		172
Burkina Faso	72	48			56	175
Burundi	26	13		40		80
Cameroun	328	133			48	509
Cap-Vert	39					39
République centrafricaine	16	45				62
Tchad	30	801	468			1 299
Comores		301		91		392
Congo	4	31				35
Côte d'Ivoire	81		94		149	324
République démocratique du Congo	35	913				948
Djibouti	52	2				54
Egypte	50				635	685
Guinée équatoriale	6					6
Erythrée	34	15			31	79
Ethiopie	257	3			774	1 034
Gabon	34	25				59
Gambie	8	154	49			211
Ghana	35				6	41
Guinée	39	36			26	102
Guinée-Bissau	15	28				43
Kenya	149	540	22		182	894
Lesotho	26	183			81	290
Libéria		65				65
Jamahiriya arabe libyenne		96				96
Madagascar	40	47	317	383	673	1 459
Malawi	35	190	97	186		509

Pays ou territoire <i>(ordre alphabétique anglais)</i>	Budget ordinaire	PNUD (agent d'exécution principal)	PNUD (agent d'exécution associé)	FNUAP	Fonds fiduciaires	Total
Mali	41	65	119		284	508
Mauritanie	18		83		60	160
Maurice	74	25	9			108
Maroc	70				47	117
Mozambique	50	1 398	222		145	1 814
Namibie	231			89	100	419
Niger	30		312		569	911
Nigéria	130	17	2		63	212
Rwanda	27	5				32
Sao Tomé-et-Principe	15		24			39
Sénégal	588		7		279	875
Seychelles	32					32
Sierra Leone	16				142	158
Afrique du Sud	141	145			1 430	1 716
Soudan	24	409			242	674
Swaziland	28					28
République-Unie de Tanzanie	49	176	7		1 452	1 684
Togo	35	294				329
Tunisie	26	16				42
Ouganda	13	20			351	384
Zambie	59	141	102		364	666
Zimbabwe	124				624	748
Total *	5 674	8 638	2 293	1 015	16 214	33 835
Asie et Pacifique						
Programmes régionaux	1 649	86			3 364	5 100
Afghanistan			1			1
Bangladesh	182	27		1	1 025	1 234
Bhoutan		2				2
Cambodge	43	41	181		1 527	1 791
Chine	317	24	111			452
Fidji	63	101			34	197
Hong-kong	2					2
Inde	296	8	13		854	1 170
Indonésie	238	25			781	1 044
République islamique d'Iran	20					20
Japon	3					3
Kiribati	1		19			20
République de Corée	50					50
République démocratique populaire lao	32	195	180		124	531

Pays ou territoire <i>(ordre alphabétique anglais)</i>	Budget ordinaire	PNUD (agent d'exécution principal)	PNUD (agent d'exécution associé)	FNUAP	Fonds fiduciaires	Total
Malaisie	50		55			106
Maldives		7				7
Mongolie	76	38			3	117
Myanmar	3					3
Népal	154		81		754	989
Programme multi-insulaire îles du Pacifique		44				44
Pakistan	222	1		29	1 036	1 289
Papouasie-Nouvelle-Guinée	38	183		153	2	376
Philippines	154	(20)	557		1 194	1 885
Singapour	5					5
Iles Salomon	3					3
Sri Lanka	119		190		188	498
Thaïlande	150	104			640	894
Tokélaou		21				21
Tonga		7	1			8
Viet Nam	59	120	184		1 011	1 374
Total *	3 929	1 033	1 573	201	12 753	19 489
Amérique latine et Caraïbes						
Programmes régionaux	1 927		29		6 986	8 942
Argentine	76				11	87
Bahamas	2					2
Barbade	32				6	38
Belize	3					3
Bermudes	3					3
Bolivie	21	1			90	111
Brésil	168				319	487
Canada	8					8
Iles des Caraïbes	260				153	413
Chili	60				85	146
Colombie	100	169			37	306
Costa Rica	128				77	205
Cuba	18					18
Dominique					7	7
République dominicaine	16					16
Equateur	21	135				157
El Salvador	16	2				18
Grenade					9	9
Guatemala	23	11		11	107	152
Guyana	2	11			20	33

Pays ou territoire <i>(ordre alphabétique anglais)</i>	Budget ordinaire	PNUD (agent d'exécution principal)	PNUD (agent d'exécution associé)	FNUAP	Fonds fiduciaires	Total
Haïti	41	44	112	126	72	395
Honduras	14				431	444
Jamaïque	3					3
Mexique	179					179
Antilles néerlandaises	1					1
Nicaragua	31				347	379
Panama	53				6	59
Paraguay	41					41
Pérou	183	(0)			180	363
Saint-Kitts-et-Nevis					6	6
Sainte-Lucie	0				10	10
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1					1
Suriname	0					0
Trinité-et-Tobago	54				141	195
Uruguay	101				226	327
Venezuela	18					18
Total *	3 601	374	142	137	9 551	13 805
Etats arabes, Moyen-Orient						
Programmes régionaux (territoires arabes occupés compris)	777				2 144	2 921
Bahreïn	144		110			253
Iraq		147				147
Jordanie	42	10			8	60
Koweït	27					27
Liban	143	39	4		56	243
Oman	12					12
République arabe syrienne	120	97				218
Emirats arabes unis	4	(2)				2
Yémen	58	8	161			227
Total *	1 328	329	275		2 409	4 340
Europe						
Programmes régionaux (UE comprise)	723			21	675	1 419
Albanie	0		5		319	324
Arménie		24				24
Azerbaïdjan	11				65	76
Bélarus	52	53	6		15	126
Belgique					6	6
Bosnie-Herzégovine	9	615	318		353	1 295
Bulgarie	52	159	36		88	335

Pays ou territoire (ordre alphabétique anglais)	Budget ordinaire	PNUD (agent d'exécution principal)	PNUD (agent d'exécution associé)	FNUAP	Fonds fiduciaires	Total
Croatie	3		403			406
Chypre	2				51	54
République tchèque	11	31				41
Estonie	21	6			18	44
Finlande	8					8
Géorgie	16	(17)	183		95	277
Hongrie	3	30			42	75
Israël	73					73
Kazakhstan	35				57	92
Kirghizistan	43					43
Lettonie	(4)	27				23
Lituanie	13	21				34
Malte	2					2
République de Moldova	12	13				25
Pays-Bas *					17	17
Pologne	8	10			(1)	16
Portugal	5					5
Roumanie	1	45			2	47
Fédération de Russie	394	38	129		301	862
Slovaquie	17	30				47
Espagne					2	2
Tadjikistan			1			1
Ex-République yougoslave de Macédoine	2					2
Turquie	26				362	388
Ukraine	90	127			43	259
Ouzbékistan		108				108
Yougoslavie	4					4
Total *	1 631	1 465	1 080	21	2 655	6 852
Niveau interrégional	2 808	146	34	2 560	13 272	18 821
Total *	18 972	11 985	5 397	3 935	56 855	97 142

¹ A l'exclusion des frais administratifs. Les chiffres négatifs (entre parenthèses) dénotent des ajustements par rapport aux années antérieures.

* Le total pour 1999 comprend des dépenses supplémentaires estimées à 2,69 millions de dollars engagées par le PNUD et notifiées à l'OIT après la clôture des comptes pour l'année 1999, et qui ne peuvent être réparties par pays.

Annexe V

Activités menées par l'OIT au titre de la coopération technique dans les PMA, 1997-1999: Dépenses par région géographique et par source de financement (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars)

	PNUD			Budget ordinaire de l'OIT			Programmes multi-bilatéraux et fonds fiduciaires			FNUAP			Total		
	1997	1998	1999	1997	1998	1999	1997	1998	1999	1997	1998	1999	1997	1998	1999
Afrique	13 606	10 038	7 062	1 413	638	1 159	6 947	8 294	5 512	1 326	836	699	23 292	19 806	14 433
Amérique latine et Caraïbes	527	269	156	19	19	41	9	169	72		104	126	555	562	395
Asie et Pacifique	6 063	4 934	713	180	153	417	2 770	2 489	3 430	237	171	1	9 250	7 747	4 560
Etats arabes, Moyen-Orient	523	368	168	44	10	58							566	378	227
Total	20 719	15 609	8 099	1 655	820	1 675	9 726	10 952	9 014	1 563	1 111	826	33 663	28 492	19 615
Dépenses totales de l'OIT	31 225	24 592	17 381	17 749	7 487	18 972	54 023	57 179	56 855	5 366	4 484	3 935	108 363	93 742	97 142
Part des PMA (%)	66,4	63,5	46,6	9,3	11,0	8,8	18,0	19,2	15,9	29,1	24,8	21,0	31,1	30,4	20,2

Les pays les moins avancés (PMA) en 1999 dans chaque région sont les suivants:

Afrique: Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, République centrafricaine, Comores, République démocratique du Congo, Djibouti, Guinée équatoriale, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Tchad, Togo et Zambie.

Amérique latine et Caraïbes: Haïti.

Asie et Pacifique: Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, République démocratique populaire lao, Maldives, Myanmar, Népal, Samoa Occidentale, Iles Salomon, Tuvalu et Vanuatu.

Etats arabes et Moyen-Orient: Yémen.

Annexe VI

Nationalité des experts *

A. Nombre d'experts en poste au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999 (répartis par nationalité; experts associés entre parenthèses)

Nationalité	Nombre		Nationalité	Nombre	
	31.12.98	31.12.99		31.12.98	31.12.99
Afrique du Sud	–	2	Mali	1	1
Allemagne	8 (7)	5 (10)	Mongolie	(1)	(1)
Australie	5	1	Myanmar	2	2
Azerbaïdjan	1	1	Népal	1	1
Bangladesh	1	1	Niger	1	–
Belgique	9 (10)	10 (7)	Nigéria	5	4
Bénin	2	1	Norvège	6 (4)	6 (1)
Brésil	2	2	Nouvelle-Zélande	1	1
Cameroun	4	3	Ouganda	1	1
Canada	8	7	Pakistan	2	2
Chine	2		Pays-Bas	16 (35)	15 (44)
Colombie	2	1	Pérou	4	3
République de Corée	3 (1)	3 (1)	Philippines	4	3
Costa Rica	–	1	Portugal	2	1 (1)
Côte d'Ivoire	1	2	Rép. dém. du Congo	1	1
Danemark	6 (13)	7 (9)	Royaume-Uni	11	11
Espagne	8 (3)	7	Fédération de Russie	–	1
Etats-Unis	8	6	Sénégal	1 (1)	1 (1)
Ethiopie	1	1	Sierra Leone	–	1
Finlande	2 (1)	2 (3)	Soudan	–	1
France	7 (2)	6 (2)	Sri Lanka	2	2
Ghana	3	3	Suède	2 (2)	3 (8)
Inde	2	1	Suisse	1 (1)	1 (1)
République islamique d'Iran	2	2	Thaïlande	1	1
Irlande	1	1	Togo	–	1
Israël	2	1	Tunisie	1	–
Italie	12 (5)	12 (3)	Turquie	1	1
Jamaïque	1	–	Viet Nam	1	–
Japon	3 (5)	3 (8)	Zimbabwe	2	2
Liban	2 –	1	Total	178 (92)	160 (100)
Luxembourg	(1)	–		270	260

B. Répartition par catégorie d'experts

	Nombre	
	1998	1999
Femmes experts	48 (51)	45 (52)
Pays développés	120	108
Pays en développement (et apatrides)	58	52
Total	178	160

* A l'exclusion des consultants recrutés au titre de contrats de collaboration extérieure

Annexe VII

Programme multi-bilatéral de l'OIT, 1998-99

A. Dépenses par donateur, y compris le programme d'experts associés pour 1998 et 1999 (milliers de dollars E.-U.) * (y compris les fonds fiduciaires)

	1998	1999*
Pays-Bas	8 116	8 490
Danemark	8 339	8 065
Norvège	6 046	5 459
Allemagne	6 795	5 710
Espagne	4 112	3 550
Suède	2 389	3 429
Italie	3 667	3 299
Belgique	3 012	2 921
Japon	2 380	2 443
Suisse	1 954	1 946
Etats-Unis	1 669	1 433
Union européenne	725	1 081
Finlande	709	766
Royaume-Uni	604	670
France	434	483
Portugal	9	466
Emirats arabes unis	347	463
Luxembourg	356	292
République de Corée	349	322
Autriche	311	211
Australie	219	192
Koweït	152	96
Canada	151	91
Fonds fiduciaires	1 109	900
Autres	454	848
Total	54 408	53 626

* Dans l'ordre décroissant du montant des dépenses.

B. Approbations par donateur pour 1998 et 1999 (milliers de dollars E.-U.) *
(y compris les fonds fiduciaires, à l'exclusion des experts associés)

	1998	1999*
Etats-Unis	3 000	29 000
Royaume-Uni	2 864	9 587
Pays-Bas	4 778	8 958
Danemark	7 504	6 469
Norvège	9 744	4 742
Japon	2 644	2 492
Portugal	1 804	2 460
Finlande	762	2 112
Italie	3 218	1 432
Suède	5 909	1 087
France	1 796	958
Espagne	178	860
Belgique	220	828
Allemagne	911	752
Australie	0	257
Union européenne	957	203
Suisse	750	0
Luxembourg	431	0
Canada	347	0
Autriche	238	0
Fonds fiduciaires	11 934	1 594
Autres	150	3 806
Total	60 139	77 597

* Dans l'ordre décroissant des approbations.

Annexe VIII

Centre international de formation de l'OIT, Turin: Répartition des activités de formation en 1999, par secteur d'activité *

	Nombre de participants	%	Nombre de jours/participant	%
Normes internationales du travail et droits de l'homme	518	6	3 927	3
Développement des entreprises/formation en gestion	782	10	8 272	7
Emploi et marché du travail	2 762	34	61 204	52
Systèmes et établissements de formation	1 325	16	8 117	7
Protection sociale	215	3	3 112	3
Conditions de travail/santé et sécurité au travail	69	1	691	1
Relations professionnelles et administration du travail	299	4	3 015	3
Activités pour les travailleurs	407	5	6 728	6
Technologies d'apprentissage	159	2	2 260	2
Gestion du développement	370	5	7 143	6
Achats	270	3	3 726	3
Secteur public	121	1	1 681	1
Ecole des cadres des Nations Unies	629	8	3 823	3
Autres activités	144	2	3 760	3
Total*	8 070	100	117 459	100

* Toutes activités comprises: de formation en groupe, formation individuelle et enseignement à distance.

Annexe IX

Centre international de formation de l'OIT, Turin

A. Répartition géographique des activités de formation en 1999

Afrique	1 713
Amériques	759
Asie et Pacifique	834
Etats arabes	622
Union européenne	2 650
Europe (autres)	779
Fonctionnaires internationaux	713
Total	8 070

B. Répartition des activités de formation par type de formation en 1999

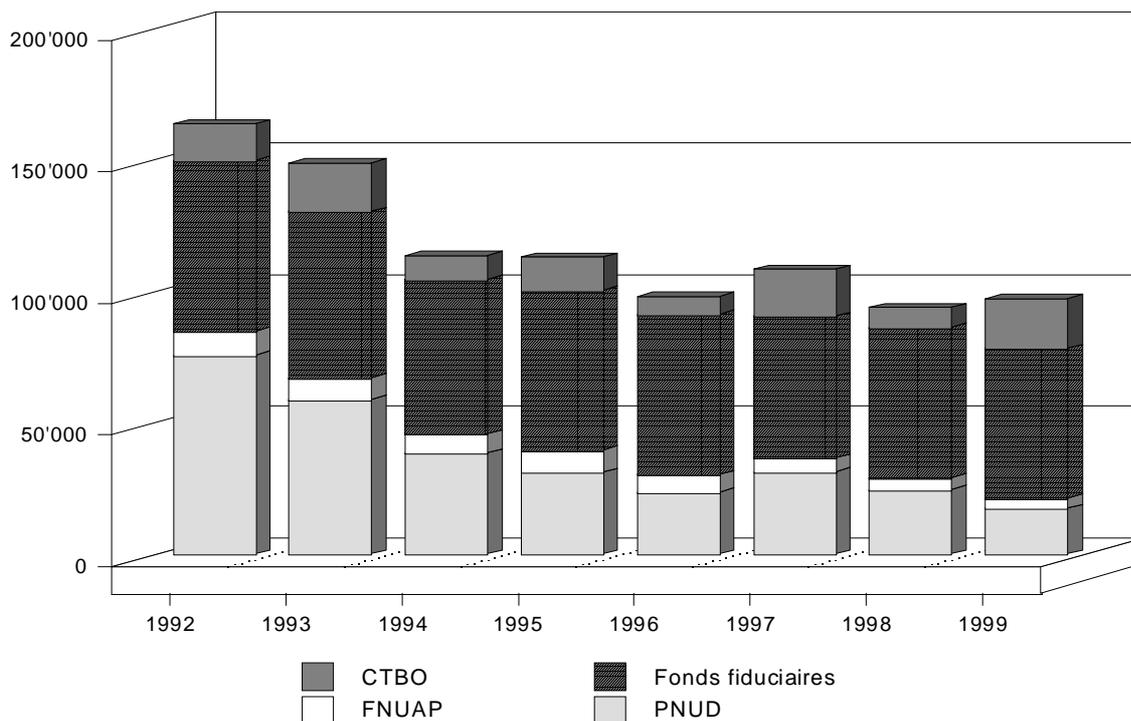
	Nombre d'activités	Nombre de participants	Nombre de jours/participant
Formation en groupe	385	7 527	106 906
• Centre	248	3 831	57 306
• Terrain	137	3 696	49 600
Formation individuelle	–	338	5 276
Enseignement à distance *	4	205	5 277
Total	389	8 070	117 459

* L'enseignement à distance à la carte implique que la durée du programme varie en fonction du rythme d'apprentissage de chaque participant. A des fins statistiques, le nombre de jours/participant est calculé à partir de la durée moyenne d'un programme intensif en établissement et de même contenu technique.

Graphique 1

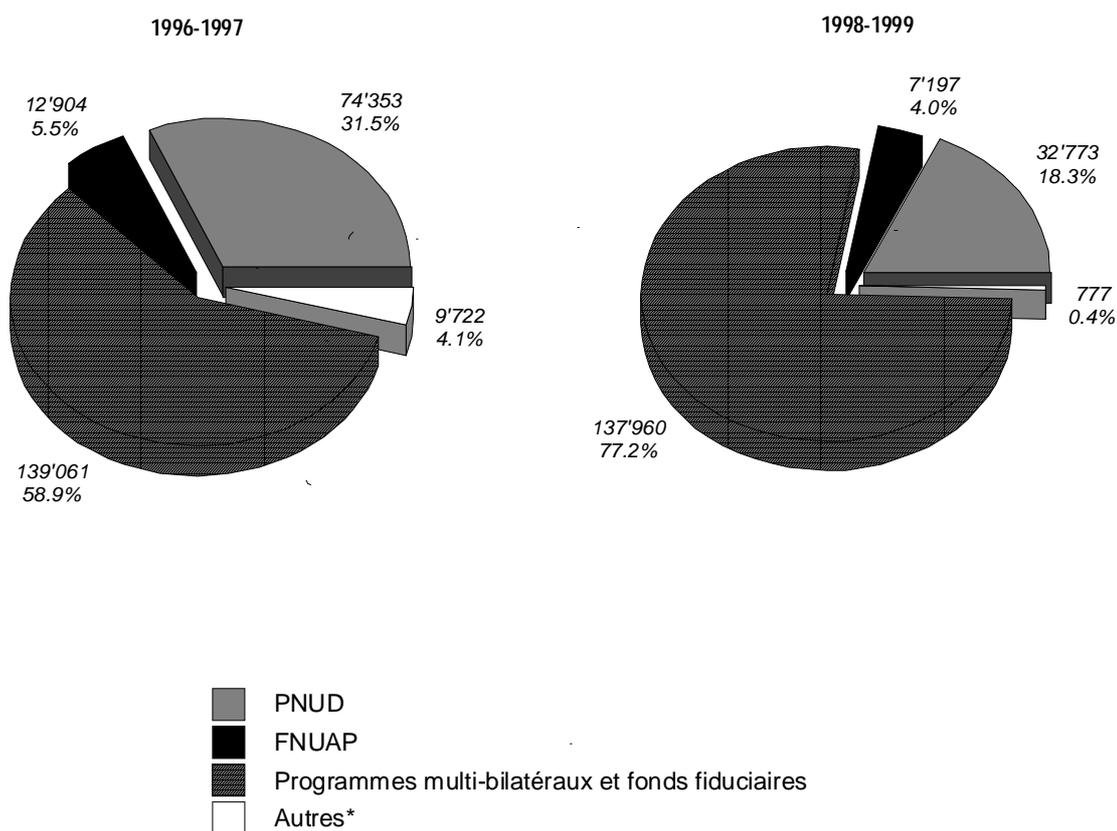
Dépenses engagées au titre des activités de coopération technique de l'OIT, 1992-1999 (par source de financement)

Milliers de dollars



Graphique 2

Approbations de projets de coopération technique de l'OIT financés par des ressources extrabudgétaires, 1996-97 et 1998-99 (par source de financement)



* Approbations de projets financés par la Banque mondiale, l'AGFUND, le HCR, le FNULAD, l'UNOCHA, etc.